

LES SPORTS



Cards et Giants engagent le duel

◆ Début ce soir de la série finale de la Nationale, entre les Cards et San Francisco et les Cards de St.Louis, la troisième en six ans pour le gérant Whitey Herzog, des Cards.
Pages 2 et 3



Up With People Leur car dans un ravin: 15 blessés

◆ Quinze jeunes membres de la troupe « Up With People » ont subi des blessures, hier, lorsque le car qui les amenait à Chicoutimi s'est renversé le long du chemin, dans le parc des Laurentides.
Page A-2

LE SOMMAIRE

- Annonces classées..... C-8 à C-14
- Arts..... A-8 à A-10
- Yves Bernier..... B-2
- Bridge..... C-13
- Crayons de soleil..... B-14
- Décès..... C-15
- Économie..... B-8 à B-13
- Éditorial..... B-4
- Horoscope..... C-12
- Mode..... C-1 à C-5
- Monde..... B-5
- Mots croisés..... C-10
- Mot mystère..... C-11
- Où aller à Québec..... A-10
- Patron..... C-14
- Région..... B-1 à B-3

LA METEO



Une belle journée ensoleillée. Un maximum touchant les 18 degrés. Demain: des nuages.

Détails, page C-8

À Saint-Georges de Beauce Un échafaudage s'écroule, un maçon de 65 ans meurt

◆ SAINT-GEORGES-EST - Un ouvrier de la construction de Saint-Georges de Beauce a succombé hier après-midi à l'hôpital de l'endroit aux blessures subies un peu plus tôt dans l'effondrement d'un échafaudage sur le chantier des Condominiums du séminaire.

par Michel TRUCHON

Une autopsie devait révéler aujourd'hui les causes exactes de

la mort de M. Fernand Champagne, un briqueteur âgé de 65 ans, qui est demeuré conscient après l'accident mais qui se plaignait de douleurs aux bras et aux jambes, emprisonné dans les débris de bois et de fer.

L'accident s'est produit vers 11h sur la 10^e avenue, à l'angle de la 116^e rue, à l'arrière du chantier situé juste devant le vieux Séminaire de Saint-Georges. Deux autres personnes, MM. Yves Rodri-

gue et Luc Plante, ont subi des blessures mineures. L'ambulance a immédiatement été appelée et la CSST a été avertie, mais ce n'est que vers 13h30, soit l'heure approximative de la mort de M. Champagne, que la police municipale de Saint-Georges a été prévenue de la tragédie.

Les Condominiums du séminaire, un projet qui avait été très controversé dans la région, sont

Lire A-2, MAÇON



Fernand Champagne a été coincé sous cet amas de madriers.

LE SOLEIL

MARDI 6 OCTOBRE 1987 58 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd Livraison à domicile (7 jours) 3,00\$ **35¢**
 QUEBEC, 91^e année, no 276 les de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢



ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE
647-3085
 1945, de la Normandie, Québec

Libre-échange: un vif débat s'engage Mulroney: un grand jour; l'Opposition: une trahison

◆ OTTAWA - Le Canada a été vendu aux États-Unis, devenant rien de plus qu'un tiroir-caisse pour les Américains et un entrepôt de richesses naturelles. Avant de transformer le pays en 51^e État, le premier ministre Brian Mulroney devrait faire une véritable consultation des Canadiens en déclenchant des élections générales.

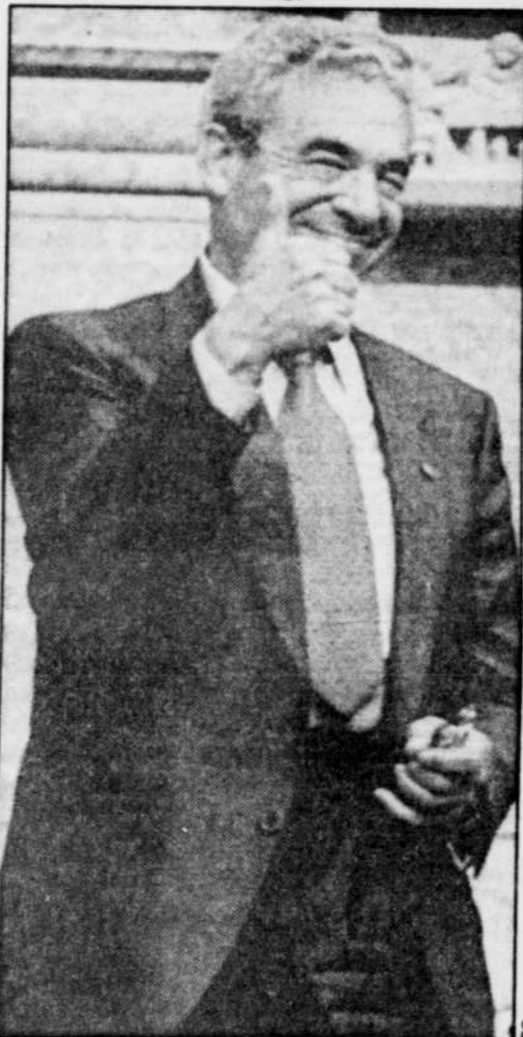
par Pierre-Paul NOREAU

L'Opposition à la Chambre des communes s'est lancée hier avec hargne et détermination à l'assaut de l'accord de libre-échange, décrivant les pires scénarios quant aux conséquences de l'entente pour les Canadiens. Et ce, juste après que M. Mulroney eut affirmé que les Canadiens allaient en bénéficier parce que les prix à la consommation vont baisser, les salaires vont augmenter et qu'il y aura des centaines de milliers d'emplois créés.

TOUTES NOS INFORMATIONS, PAGES A-4 À A-6

Selon le chef libéral John Turner, les conservateurs ont vendu d'un seul coup, l'indépendance

Lire A-2, DÉBAT



Le négociateur Simon Reisman et le premier ministre Brian Mulroney étaient tout sourire, à la Chambre des communes hier.

Assassinat dans Saint-Sauveur Jean-Claude Ross abattu là même où il avait tué



La dépouille de Jean-Claude Ross prenant le chemin de la morgue.

◆ Ces derniers mois, Jean-Claude Ross ne se gênait pas pour affirmer à qui voulait l'entendre que cela n'était qu'une question de temps pour qu'il se fasse abattre. C'est ce qui s'est produit au début de la nuit d'hier, alors qu'il est tombé sous les balles d'un mystérieux agresseur qui, croit-on, était chargé de lui régler son compte.

par Michel TRUCHON

Le quadragénaire a été trouvé dans l'entrée de sa maison de la rue Hermine, dans le quartier Saint-Sauveur de Québec, tôt hier matin, la tête percée de quatre balles de revolver.

Pour les gens du coin, ce règlement de compte n'a créé aucune surprise. Les voisins se demandaient plutôt « qui » et « comment », étant donné que la rafale de coups de feu ne semble avoir eu que peu de témoins, dont la plupart ne se sont d'ailleurs souvenus qu'hier matin avoir entendu des bruits insolites vers 1h30 la nuit précédente.

Lire A-2, ROSS

LA MODE



Le cuir fait une rentrée réussie

◆ Plus que jamais, cette saison, le cuir occupe une large place dans les collections d'automne. De toutes couleurs, il est vêtement, garniture ou simplement touche de fantaisie.

Pages C-1 et C-2

DEPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE • FONDS D'INVESTISSEMENT • CONSEILLERS FINANCIERS • SERVICES FIDUCIAIRES • GESTION DE PORTEFEUILLE • REER • PLANIFICATION SUCCESSORALE • REA • DEPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE

<p>"Des conseillers financiers professionnels"</p> <p><i>Jean...</i></p> <p>Comédien</p>	<p>DEPÔT GARANTI</p> <p>10⁷/₈% 5 ans*</p> <p>10³/₈% 3 ans*</p> <p>8⁵/₈% 1 an*</p> <p>8³/₈% 90 jours</p> <p>60 ans et plus: + 1/4% * taux annuel</p>	<p>PRÊT HYPOTHÉCAIRE</p> <p>1 an* 3 ans* 5 ans*</p> <p>10³/₄% 11¹/₂% 12%</p> <p>● Courez la chance de gagner 0% d'intérêt pour 1 an sur votre prêt et de nombreux autres prix.</p> <p>● Financement possible jusqu'à 90%</p> <p>Renseignements et règlements disponibles dans toutes les succursales</p>	<p>FONDS D'INVESTISSEMENT</p> <p>CANADIEN 31,4%</p> <p>AMÉRICAIN 28,8%</p> <p>Aucune commission à payer Rendement 1 an au 31 juillet 1987</p>	<p>FIDUCIE PRÊT ET REVENU</p> <p>PLACE D'YOUVILLE 692-1221</p> <p>GALERIES DE LA CAPITALE 626-1221</p> <p>PLACE IBERVILLE II 659-1814</p> <p>Institution membre de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada</p>
---	--	---	--	--

Près de Chicoutimi

L'autobus de « Up With People » dans un ravin



Une quinzaine des jeunes musiciens fréquentant une université de l'Arizona ont été blessés et ils ont reçu des soins sur place ou ont été transportés à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi.

◆ Un jeune homme de l'An-cienne-Lorette est au nombre des membres de la troupe musicale « Up With People » qui ont été blessés, hier, lorsqu'un autobus de la Greyline Tours s'est renversé en bordure de la route 175, au kilomètre 198 de la réserve faunique des Laurentides.

par Lucien LATULIPPE

Comme la majorité de ses compagnons, Réjean Bouchard, âgé de 24 ans, n'a subi que des blessures mineures. Une quinzaine de ces jeunes musiciens fréquentant une université de l'Arizona ont été blessés et ils ont reçu des soins sur place ou ont été transportés à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi.

Le groupe voyageait à bord de deux autobus qui se suivaient en direction de Chicoutimi. La route est en réparation à l'endroit de l'accident et la circulation s'y effectue dans un sens à la fois.

La Sûreté du Québec précise que l'autobus s'était immobilisé sur l'accotement et qu'il s'était enlisé en repartant. A ce moment, les passagers se sont levés pour voir ce qui se

passait du côté droit de la route.

Débalancé par ce transfert de poids du même côté, le lourd véhicule a basculé et il a glissé dans le remblai qui a une dizaine de mètres de profondeur.

Les secours ont été vite organisés par les ouvriers qui étaient au travail à cet endroit. La SQ du poste de l'Étape a lancé l'alerte à plusieurs ambulances et, pendant ce temps,

les passagers de l'autobus pouvaient en sortir par la porte d'urgence.

L'accident est survenu vers 15h30. La circulation a été paralysée à cet endroit jusqu'à 20h. Deux dépanneuses ont été nolisées pour replacer l'autobus sur ses roues.

La troupe, qui est en tournée au Canada, arrivait des Cantons de l'Est et elle devait donner à Chicoutimi, hier soir, un spectacle qui a été annulé par la force des événements.◆

Deux ouvriers blessés lors d'une explosion, à Neuville

◆ Deux ouvriers ont été blessés à Neuville, hier après-midi, par l'explosion accidentelle d'un bâton de dynamite sur le chantier de rénovation de la rue du Fleuve.

par Lucien LATULIPPE

Selon la Sûreté du Québec, l'état de Normand et Rénald Plourde, de Pintendre, n'est pas grave. Les deux ouvriers, qui sont à l'emploi de la firme Raoul Pelletier Construction de Saint-Romuald, ont plutôt été secourus par la déflagration.

L'accident est survenu vers 14h30 et la CSST a dépêché des représentants sur place pour participer à l'enquête. Il semble que l'explosion se soit produite au moment de travaux de forage et un appareil tout terrain qui était là a été endommagé.◆

SUITES de la première page

MAÇON...

construits par l'entrepreneur Rock Lessard. M. Champagne et ses confrères blessés travaillaient pour un sous-contractant, la Maçonnerie de la Chaudière.

Les trois hommes, accompagnés de deux autres briqueteurs, MM. Roger Lacasse et Hervé Turcotte, venaient tout juste de s'installer sur l'échafaudage, à une hauteur d'environ sept mètres, sur lequel on avait hissé le matériel destiné à la finition du mur est de la bâtisse, quand l'ensemble composé de tuyaux et de madriers s'est effondré.

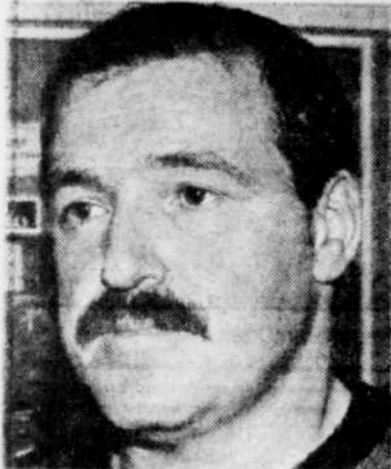
Hervé Turcotte, comme ses compagnons, n'a pas vraiment eu le temps de se rendre compte de ce qui se passait: « Ca s'est déroulé très vite, même si j'ai malgré tout eu le temps d'avoir peur. Ca a bardassé et je me suis retrouvé au sol, debout, à traverser les briques et les madriers. Fernand Champagne était étendu, coincé. Il se plaignait d'avoir mal aux bras et aux jambes. »

M. Turcotte s'en est tiré et, quoique ébranlé, il est retourné au travail dans l'après-midi. Il a dit hier soir qu'il espérait continuer à travailler à cet endroit, si le chantier reste ouvert.

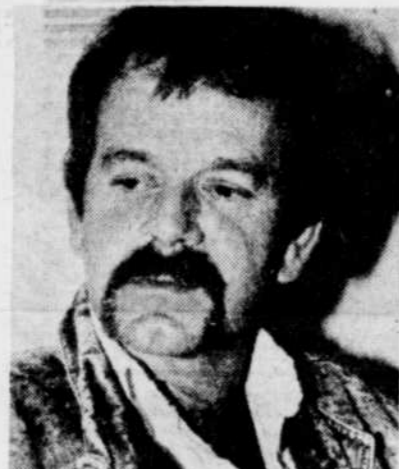
Un autre briqueteur, M. René Roy, se trouvait sur une toiture juste à côté de l'échafaudage. Il raconte qu'il a entendu un fracas et des cris et qu'il a vu descendre les gars. « L'échafaudage a commencé à pencher vers le mur puis ça a descendu. Les gars ont hurlé. »

D'autres témoins ont raconté que M. Roger Lacasse avait eu le temps de sauter sur l'échafaudage voisin, tandis que M. Hervé Turcotte s'accrochait à une poutre de fer et faisait deux ou trois tours sur lui-même.

L'enquête concernant cet accident est menée par le détective Julien Laplante, de la police municipale de Saint-Georges et par l'enquêteur Réjean Turgeon, de la SQ. La Commission de la santé et de la sécurité du travail a également ouvert un dossier.



Le détective Julien Laplante, de la sûreté de St-Georges.



René Roy, compagnon de travail de la victime.

ROSS...

Jean-Claude Ross, 45 ans, était en liberté conditionnelle depuis le mois de juin dernier, après avoir purgé le tiers de la peine de trois ans de pénitencier qui lui avait été infligée l'an dernier pour le meurtre non prémédité de Jean-Marc Plamondon, commis le 5 février 1986. La victime était le frère de la compagne de Ross, mais également le cadet d'un récidiviste notoire, Jean-Yves Plamondon, qui purge une longue peine de bague pour divers assassinats.



Ross déclarait depuis des mois qu'il s'attendait à être abattu.

La mort de Plamondon était survenue à la suite d'une bagarre qui avait opposé à Ross, au sujet de la femme. C'est Jean-Marc Plamondon qui avait menacé Ross d'un revolver mais, dans la bousculade, l'arme avait changé de mains et le coup était parti.

Hier, c'est Jean-Claude Ross qui est mort. Ironie du sort, il a été abattu dans l'entrée de la même maison où avait eu lieu le drame qui avait coûté la vie à Jean-Marc Plamondon. Une passante l'a aperçu, gisant les bras en croix, dans l'entrée de son garage du 587 de la rue Hermine. Il était 6h45 et la police s'est rendue sur les lieux répondant à une plainte de désordre. Les agents n'ont pas tardé à constater qu'il s'agissait de beaucoup plus. L'homme qu'on leur avait signalé comme « malade » était mort, gisant dans une mare de sang, la tête transpercée par plusieurs projectiles d'arme à feu.

Cela a pris plus de deux heures avant que l'on emporte le corps, le temps que les spécialistes en scènes de crimes, le coroner et les enquêteurs fassent leur boulot.

L'autopsie a révélé que Ross avait été touché quatre fois, visiblement à bout portant. Le calibre de l'arme n'a pas encore été déterminé. L'homme portait une parka, ce qui tendrait à démontrer qu'il arrivait chez lui quand il a été agresse.

Si les policiers ne semblent avoir aucun suspect pour le moment, ils n'hésitent toutefois pas à affirmer que Jean-Claude Ross a été victime d'un règlement de compte. Le mobile n'a pas encore non plus été établi.

L'enquête dans cette affaire est menée par les sergents détectives Jerry Dionne, Jean-Claude Verret, Jean-Guy Roberge et Jacques Dionne sous la supervision du sergent-détective principal Alexandre Matte.◆

Au début, selon les policiers, cela ressemblait à un banal accident, le principal blessé ne semblant pas touché gravement.

Entre le moment où l'échafaudage s'est effondré et celui où la police a été appelée sur les lieux, de la machinerie qui avait été en partie ensevelie a été déplacée, mais les policiers ne croient pas que cela puisse nuire à l'enquête.

L'échafaudage était appuyé sur une base de béton, recouverte d'une couche de boue. C'est sa base qui semble avoir cédé.

Selon l'entrepreneur Rock Lessard, la responsabilité de l'échafaudage, tant en ce qui regarde l'obligation qu'il soit fixé au mur que celle de le faire approuver par la CSST relevait du sous-contractant.

M. Lessard a été averti de l'accident quelques instants après qu'il se soit produit et à son arrivée il a vu des ambulances sur les lieux mais ne se souvient pas avoir vu de policiers même s'il a supposé qu'ils avaient été prévenus, comme les inspecteurs de la CSST qui sont arrivés sur place vers 13h.

« Il y a bien des rumeurs qui circulent, mais c'était la première fois qu'un échafaudage s'effondrait. Il y a eu un qui avait un peu bougé, mais c'était sur l'heure du midi et il n'y avait personne dessus. D'ailleurs, il n'a pas tombé. » Selon M. Lessard, ce sont les employés du sous-traitant qui ont érigé l'échafaudage.◆

DÉBAT...

économique et la souveraineté du pays, les industries culturelles, les ressources naturelles, de même que l'avenir des fermiers, des travailleurs du textile et de l'automobile.

Et cela, selon M. Turner, sans même avoir obtenu en retour les exemptions promises aux lois protectionnistes américaines, pas plus que les modifications aux règles de subvention ou aux mesures compensatoires.

« Tout ce qu'il y a en fait, c'est une déclaration en provenance du bureau du président des États-Unis qui dit clairement que les lois anti-dumping américaines demeurent intactes et inchangées et que ceux qui ont dénoncé les pratiques commerciales canadiennes pourront continuer à le faire. » Les Canadiens se retrouvent à son avis au même point qu'à l'époque des mesures sur le bois d'œuvre, le poisson, la potasse et l'acier.

Critiquant le fait que le document officiel n'était pas disponible et que l'information disponible aux parlementaires était celle fournie par l'administration américaine, M. Turner a spécifié que de son côté, il était hors de question d'endosser le cheque en blanc que le gouvernement conservateur venait de signer avec les Américains.

Qualifiant l'opération de gigantesque fraude, il s'est tout particulièrement attaqué à l'élimination des barrières aux investissements américains en sol canadien, à la cession des richesses naturelles et au mécanisme d'arbitrage des différends.

Dans le premier cas, la disparition de la possibilité pour le gouvernement canadien d'intervenir dans les prises de contrôle par les Américains va tout simplement faire du pays un satellite des États-Unis, une cible de prédilection pour d'éventuelles acquisitions par les gens d'affaires d'outre-frontière.

Le marché énergétique continental qui ouvre toute grande la porte aux Américains à nos richesses naturelles, va lui transformer le Canada en entrepôt.

Dans le cas des différends, M. Turner dénonce le fait que le tribunal va simplement vérifier si la loi américaine a été respectée plutôt que de protéger les Canadiens des mesures protectionnistes américaines injustes.

Pour le chef néo-démocrate, Edward Broadbent, il n'y a de toute manière aucune surprise à constater les conséquences de l'accord qui transforme le Canada en tiroir de caisse enregistreuse pour les Américains.

L'orientation était déjà claire alors qu'avaient entre autres été permises la disparition de l'Agence de tamisage des investissements étrangers, la vente aux Américains du géant pétrolier canadien Dome et de la grande maison d'édition canadienne Prentice-Hall.

« M. Mulroney sera en fait le premier chef de gouvernement canadien à avoir volontairement choisi dès le début, de faire du Canada le 51e État des États-Unis. Nous, en tout cas, nous rejetons cette perspective. »

Pourtant, a rappelé M. Broadbent, alors qu'il était dans la course à la direction du Parti conservateur, M. Mulroney avait rejeté toute idée de libre-échange, celle-ci mettant en danger la souveraineté canadienne. La vision à long terme prévalait à cette époque, juge le leader néo-démocrate.

Mais devant une approche qui a permis depuis septembre 1984 que 2.000 entreprises canadiennes tombent sous le contrôle américain, il devrait réviser son tir, compte tenu des conséquences dangereuses que cela comporte.

M. Broadbent croit que les agriculteurs de l'Ouest vont apprendre avec horreur la disparition des tarifs et des licences d'exportation sur le blé, l'orge et l'avoine. Les producteurs québécois seront eux frappés par la disparition des tarifs sur les oeufs et la volaille.

Dans le cas de l'automobile, il estime qu'il n'y aura plus d'investissements au Canada que ce soit de la part des Américains ou des constructeurs des autres pays. La disparition des tarifs élimine l'intérêt économique qui incitait nos voisins à investir ici. Les Japonais et les Européens ne pourront plus quant à eux recevoir un traitement de faveur du gouvernement qui rendait plus intéressante leur installation ici.

La protection culturelle canadienne ne peut pas non plus être prise au sérieux puisque dans l'entente il est spécifié que l'aide canadienne ne doit pas avoir pour effet de priver les Américains de bénéfices. Là encore, le Québec n'appréciera guère.

Dans le cas de l'ouverture des frontières aux investissements, c'est une vente totale et sans appel de tous les intérêts canadiens.

« L'avenir du Canada, comme celui de n'importe quel autre pays, ne peut être réduit à ses relations commerciales » concluait le chef néo-démocrate, selon qui toutes les considérations culturelles, sociales et de développement régionales ont été excamotées. Or, les Canadiens ont certainement leur vision quant aux conséquences de cet accord et il devrait être consulté lors d'une élection, d'autant plus que le gouvernement conservateur n'a aucun mandat de la population pour son projet de libre-échange.◆

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333
Extérieur (sans frais) 1-800-463-2362
Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311
Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394
Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00
Samedi: de 12h00 à 23h00
Dimanche: de 14h00 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6



fin jersey

le grand pyjama-écusson

forme ample et carrée, un long tee-shirt encolure ronde, épaules tombantes avec coutures surfilées et poche poitrine brodée d'un petit écusson, superposé à un pantalon large, plus court à la cheville. blanc, noir, rose, bleu. p.m.g. 45.00

la maison
simons
PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

Handicapés dans des classes régulières

Des parents en cour pour faire intégrer leur enfant

◆ Nouveau rebondissement dans le dossier de l'intégration d'enfants handicapés intellectuels en classes régulières: les parents de l'un d'eux, à qui sa commission scolaire refuse l'intégration, viennent de s'adresser à la cour supérieure pour faire renverser la décision.

par Richard HÉNAULT

Il s'agit du petit Rémi Rousseau, âgé de 10 ans, de Québec, dont le cas avait fait la manchette, il y a deux ans, quand ses parents avaient réclamé son intégration pour la première fois, à la Commission scolaire Montcalm. Depuis ce temps, Rémi a fait ses première et deuxième années dans des classes régulières.

La Commission scolaire Montcalm a toutefois refusé de poursuivre l'expérience cette année et a ordonné son retrait de la classe régulière pour le placer dans une classe spéciale. La mère de l'enfant,

Mme Monique Robitaille-Rousseau, vient donc de déposer une requête pour jugement déclaratoire et une requête en mandamus devant les tribunaux.

La requête reproche notamment à la commission scolaire d'avoir été en quelque sorte à la remorque de ses enseignants en refusant le prolongement de l'intégration. S'appuyant sur les dispositions de la loi sur l'instruction publique et sur celles de la Charte des droits et libertés de la personne, la requérante soutient que « l'admission aux services éducatifs spéciaux ne peut être conditionnelle à l'obtention du consentement des enseignants ».

Documents contradictoires

Dans son argumentation, le procureur des parents, Me Daniel Chénard, met en contradiction toute une série de documents. D'une part, la recommandation d'un comité d'étude qui appuie l'intégration de Rémi dans une classe régulière de 3e année.

Selon le procureur, ce document illustre que la commission scolaire aurait continué l'intégration s'il n'y avait pas eu d'opposition. Celle-ci, affirme-t-il, est provenue des enseignants de la commission et de l'école Sainte-Monique que fréquentait Rémi.

La requête de Mme Robitaille-Rousseau cite notamment des commissaires et des cadres de la commission scolaire qui auraient fait part de la résistance manifestée par les enseignants. À l'appui de cette version, la requérante rapporte l'intervention d'un groupe d'enseignants lors de la réunion du conseil des commissaires de Montcalm le 8 juin, date à laquelle la décision de retirer Rémi de la classe régulière a été prise.

À ce moment, les enseignants auraient recommandé que l'enfant soit placé dans une classe spéciale. Selon la requérante, cette intervention aurait considérablement « influencé » les commissaires qui, par

la suite, ont toujours refusé de réviser leur décision malgré de nombreuses pressions.

Un autre document provenant de « l'équipe-école » Sainte-Monique et daté de mai 1987 recommande le retrait de Rémi sous prétexte qu'aucun enseignant ne se porte volontaire pour vivre le projet d'intégration. Or, la commission scolaire avait consenti à l'intégration à la condition qu'il y ait un enseignant volontaire...

Pourtant, trois procès-verbaux de rencontres d'évaluation tenues en octobre et décembre 1986 ainsi qu'en mars 1987 signalent que Rémi continue à rencontrer les objectifs pédagogiques et, dans certains cas, à les dépasser.

Dans un communiqué émis hier, l'Association du Québec pour l'intégration sociale a apporté son soutien à la requête de Mme Robitaille-Rousseau, en précisant qu'elle considère désormais celle-ci comme une cause type. ●



Le jeune Rémi a fait ses première et deuxième années dans des classes régulières, mais cette année, la Commission scolaire Montcalm a refusé de poursuivre l'expérience, pour le placer dans une classe spéciale.

Une année avant son ouverture officielle

« Portes ouvertes », au Musée de la civilisation

◆ Une année avant son ouverture, prévue et annoncée pour l'automne 1988, le « prestigieux » Musée de la civilisation de Québec a choisi de faire une opération « portes ouvertes » pour se faire connaître au plus large public. Du 10 au 25 octobre, le futur Musée de la civilisation montrera un peu de lui-même.

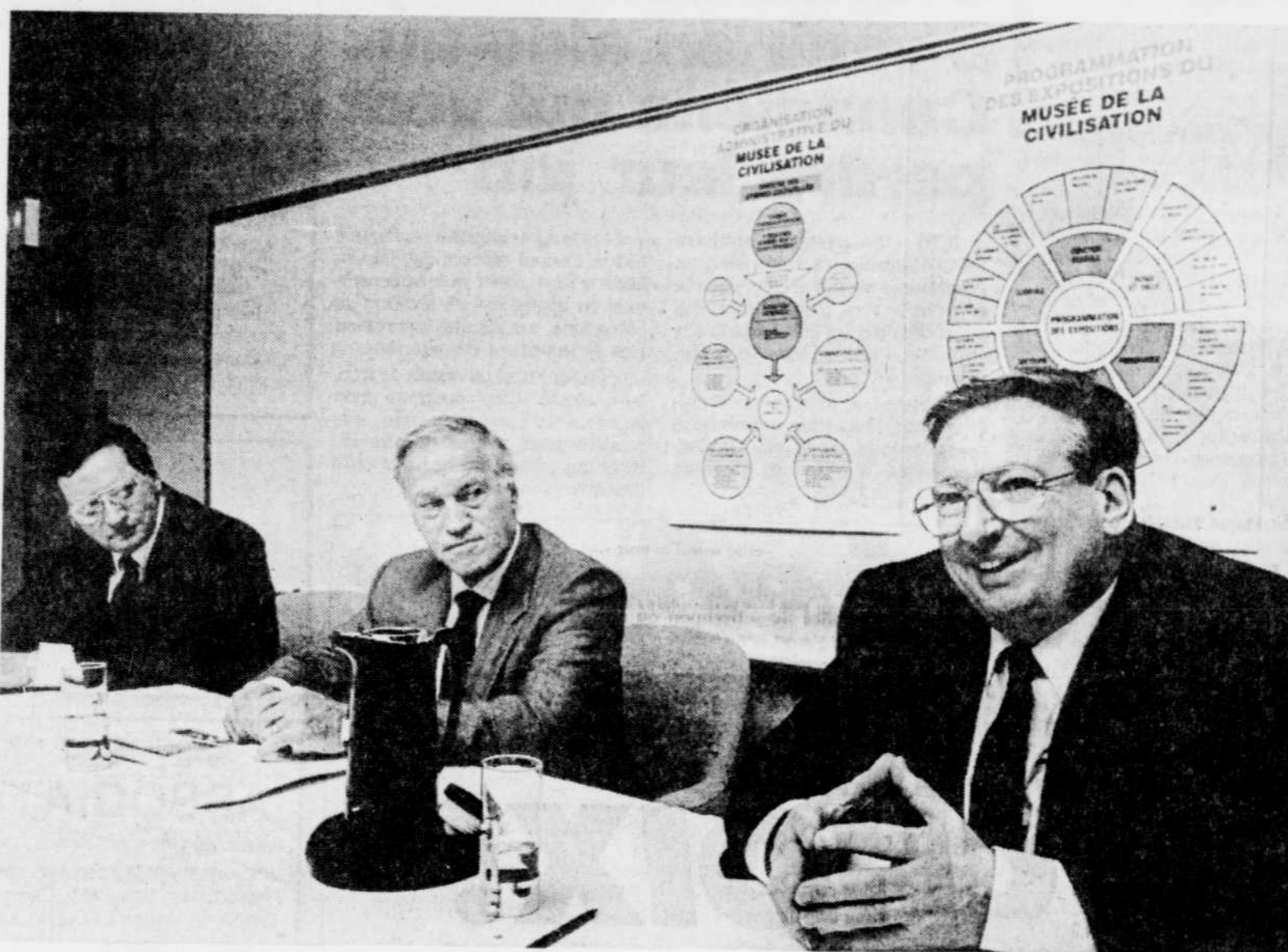
par Louis-Guy LEMIEUX

Au cours d'une conférence de presse qui rassemblait plus d'officiels du futur musée que de journalistes, le directeur Roland Arpin a trouvé les accents d'André Malraux pour vendre son idée d'un musée plus consacré à la « personne québécoise et universelle » qu'à l'objet d'art en soi.

M. Arpin a eu des mots sublimes, socratiques: « Nous avons pour ce musée, a-t-il dit, l'obsession de la synthèse et le goût du champ de la profondeur... Nous serons 'obsédés' par la personne humaine et en même temps ouvert, audacieux et moderne... Notre musée sera une institution mais aussi une entreprise au service de l'homme... »

Le nouveau musée de la civilisation de la rue Dalhousie, dorénavant âme du Vieux-Port, est en voie de parachèvement. Le président du conseil d'administration, M. Roger Décary, et le directeur général, M. Arpin, ont décidé d'offrir au grand public, dès maintenant, un avant-goût muséologique au plus large public en organisant trois fois de semaine « portes ouvertes ».

En même temps, le Musée de la civilisation fait paraître la pre-



Dans l'ordre habituel, MM. Miville Vachon, pdg de la Société immobilière du Québec, Roger Décary, président du conseil d'administration du Musée de la civilisation de Québec, et Roland Arpin, directeur général du musée.

mière édition de son journal « La Muséactivité » et un cahier incluant

une bande dessinée destinée aux enfants: « Le musée amusant ».

On peut déjà visiter une « salle synthèse » du musée et deux salles

qu'on appelle « 1er Contact ». Il s'agit d'une « série de flash » sur des

sujets d'expositions à développer: les jouets du Québec, les chapeaux à travers le monde, la communication, les collections du musée...

En outre, on présente l'exposition « 38 plus 1 ». Il s'agit d'une oeuvre d'art que 38 institutions muséologiques ont, par esprit de solidarité, prêtée, chacune, au jeune Musée de la civilisation pour saluer sa venue au monde. Charmant.

Huit ans d'attente

C'est le 11 novembre 1980 que le gouvernement du Québec annonçait la tenue d'un concours pour la construction d'un Musée de la civilisation à Québec. Les péripéties de sa construction ressemblent à la phrase de Jean Rostand: « La civilisation, c'est tout ce que l'homme a ajouté à l'homme ».

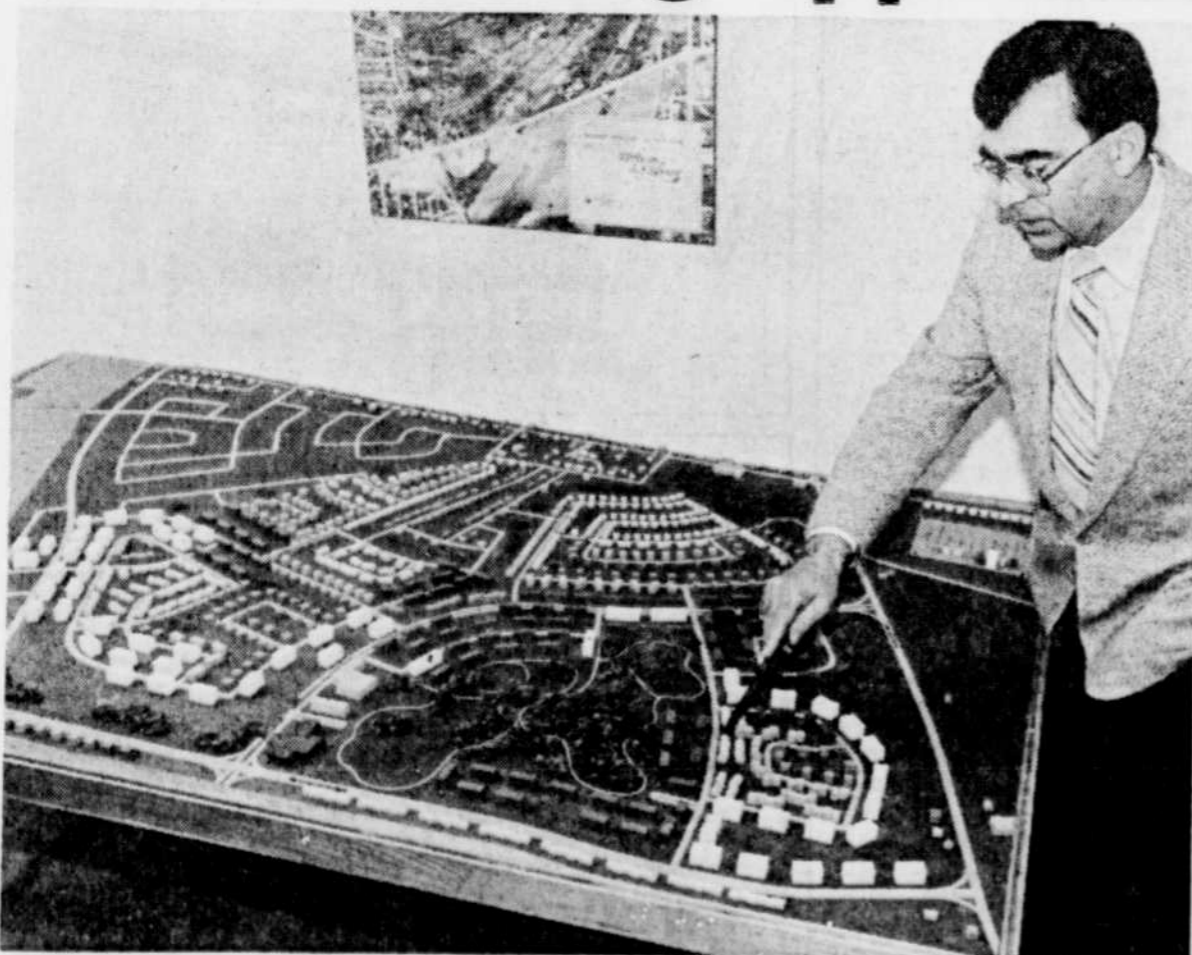
La fiche technique nous apprend que le Musée de la civilisation de Québec représente 20,238 mètres carrés. Il sera en superficie le quatrième musée canadien, après le Royal Ontario Museum, le Manitoba Museum of Man and Nature (Winnipeg) et le Glennbow Museum (Edmonton).

C'est une réalisation de la Société immobilière du Québec qui a dû tenir compte dans ses travaux de construction de l'intégration et de la rénovation de l'ancienne école de marine et de la maison Estébe (édifice construit vers 1752, classé monument historique). Elle a également conservé et restauré les voûtes voisines de la maison Pagé-Quercy.

Le Musée de la civilisation a valu à ses architectes-concepteurs un prix d'excellence pour ses qualités d'intégration à la trame urbaine du Vieux-Québec. ●

Projet de \$300 millions à Bourg-Royal

Charlesbourg approuve l'entente avec Clifton



Devant la maquette des Terrasses du faubourg, M. Bernard Girard, directeur du projet le groupe Clifton, explique que l'ensemble des habitations de ce secteur rapporteront \$6 millions en revenus de taxes à la ville de Charlesbourg.

◆ L'un des points essentiels du protocole d'entente entre la ville de Charlesbourg et la Société de gestion Clifton garantit à la municipalité un revenu de taxes de \$6 millions par année (en dollars de 1987) par l'imposition de normes minimales d'évaluation foncière.

par Yves THERRIEN

Avec l'acceptation de ce protocole, hier soir, par le conseil municipal, le projet de \$300 millions des Terrasses du Faubourg, dans le secteur de la montagne des Roches, franchit une nouvelle étape importante puisque de son côté, la municipalité a décidé d'entreprendre les démarches pour modifier les règlements de zonage.

Le maire Ralph Mercier avait expliqué au mois de mai, lors de la présentation du projet, qu'il fallait construire des édifices en hauteur rapportant plus que des maisons unifamiliales pour éviter des augmentations rapides des comptes de taxes. « Il faut absolument penser à la densification du territoire, expliquait-il, puisqu'il est occupé actuellement dans une proportion de 66 pour 100 par des maisons unifamiliales. »

Un autre point du protocole assure la protection du parc boisé près de la 80e Rue, d'une superficie

de 1,3 million de pieds carrés et qui sera aménagée en trois phases. La première partie conservera un aspect plus sauvage malgré l'aménagement de sentiers et le nettoyage du sous-bois afin de conserver les principales essences de bois. La deuxième partie comprendra un parc de jeux légers et non un parc d'amusement. Le troisième secteur deviendra un parc urbain où se retrouveront éventuellement un plan d'eau et des allées pour piétons.

Un autre parc, d'une superficie de 500,000 pieds carrés, sera aménagé près du Carré de Tracy, dans le district Bourg-Royal.

La ville a par ailleurs exigé le versement d'une somme de \$100,000 à titre de cautionnement afin de s'assurer de l'exécution du projet. Les entrepreneurs, dont les noms seront connus sous peu et qui auront à exécuter les travaux, devront eux aussi se conformer aux exigences de ce protocole.

Qualifié de plus important projet de construction de la région de Québec avec ses 4,174 unités de logement, Les Terrasses du Faubourg verront le jour 11 ans après de nombreuses démarches infructueuses de plusieurs compagnies désireuses de développer ce secteur, dont Shell Canada. Il aura fallu neuf mois à M. Bernard Girard, directeur du projet du groupe Clif-

ton, pour acquérir les terrains, faire les plans avec la compagnie d'urbanisme Gaston Saint-Pierre et négocier le protocole d'entente avec Charlesbourg.

Évaluée à plus de \$25 millions, la première phase du grand chantier sera entreprise en avril. Les autres phases se poursuivront pendant les sept prochaines années. Situées au nord de la 80e Rue Est et à l'ouest du Carré de Tracy, Les Terrasses du Faubourg entraîneront le prolongement des boulevards Loiret et Jean-Talon. Il y aura 1,234 unités de logements de faible densité (maisons unifamiliales, bifamiliales, maisons en rangées) et 2,940 unités de haute densité (édifice de plus de huit logements, complexes immobiliers, logements en copropriété).

Selon M. Girard, Les Terrasses du Faubourg sont situées dans un secteur de choix, notamment en raison de l'arrivée prochaine d'un établissement d'enseignement collégial, du prolongement de deux boulevards menant directement à l'autoroute Laurentienne et de la Capitale en plus des modifications à venir des parcours d'autobus de la CTCUQ ajoutant des circuits est-ouest et la construction du terminus à l'angle de la 80e Rue et du boulevard Henri-Bourassa. ●

L'accord sur le libre-échange

Mulroney prédit une baisse des prix et la création d'emplois

♦ OTTAWA - Les Canadiens vont bénéficier de cet accord de libre-échange avec les États-Unis parce que les prix à la consommation vont baisser, les salaires vont augmenter et qu'il y aura des centaines de milliers d'emplois créés.

par Pierre-Paul NOREAU

Le premier ministre Brian Mulroney a lancé officiellement, hier, sa grande opération de marketing visant à vendre aux citoyens canadiens, l'accord de principe intervenu dans la nuit de samedi sur la libéralisation des échanges commerciaux avec les Américains.

Sous les applaudissements nourris de ses députés à la Chambre des communes, Brian Mulroney a présenté, hier en avant-midi, les grandes lignes de l'accord commercial, en faisant évidemment ressortir les gains accumulés par son équipe de négociateurs.

« Le plus important était de conclure un accord mutuellement avantageux, ayant force exécutoire, qui garantirait et étendrait l'accès des exportateurs canadiens au marché américain et qui aurait pour effet d'éliminer les obstacles aux échanges commerciaux entre nos deux pays. »

L'entente :

- fera progressivement disparaître d'ici janvier 1998, toutes les barrières tarifaires entre les deux pays;

- met en place un mécanisme unique et impartial de règlement des disputes avec pouvoirs exécutifs « dont le Canada avait tant besoin »;

- libéralisera les échanges commerciaux dans les secteurs de l'agriculture, du vin, des spiritueux et de l'énergie;

- renforce le Pacte de l'automobile;



Avant de s'adresser aux Communes, hier, le premier ministre Mulroney est allé serrer la main à la ministre du Commerce extérieur, Pat Carney.

- ouvre l'accès aux achats gouvernementaux;

- établit des règles inédites pour les échanges dans le secteur du service;

- et facilite l'accès aux investissements dans l'un et l'autre pays.

Selon le chef conservateur, les promesses faites au départ ont bel et bien été respectées. « Comme je le disais à la Chambre, le 26 septembre 1985, soit il y a plus de deux ans, notre souveraineté politique, notre système de programmes sociaux, notre engagement à combattre les disparités régionales, notre identité culturelle unique, notre caractère linguistique spécial, soit tout ce qui est l'essence même du Canada, tout cela n'a pas été touché. »

Ottawa songe déjà à venir en aide aux Canadiens qui vont perdre leur job

(CP) - Le premier ministre Brian Mulroney a promis, hier, un programme massif d'aide pour le recyclage des travailleurs qui pourraient perdre leur emploi, à la suite de l'accord sur le libre-échange.

Mulroney a affirmé qu'il prévoyait une dislocation « minimale » de l'économie canadienne si l'entente avec Washington allait de l'avant.

M. Mulroney a insisté pour dire que l'accord de libre-échange place les deux pays dans des rôles de gagnants, sous-entendant que chacun des deux partenaires avait dû accepter certaines concessions, largement compensées cependant par les bénéfices anticipés.

Le premier ministre a promis la tenue d'un débat ouvert sur la question du libre-échange. Il rencontre d'abord aujourd'hui les premiers ministres provinciaux pour faire le point avec eux. Il a d'ailleurs insisté, hier, lors de son allocution aux Communes pour dire qu'il tenait à poursuivre le processus de consultation très étroit avec ses homologues des provinces. Déjà huit réunions ont eu lieu sur ce sujet, a-t-il souligné.

D'ici trois semaines, le texte officiel de l'accord de libre-échange sera déposé aux Communes, puis transféré au Comité sur le Commerce extérieur qui se penchera sur tous les aspects du dossier. Il reviendra après cette analyse, à la Chambre pour un grand débat national, a avisé M. Mulroney.

EN BREF

Les ondes négatives de Reisman -

(CP) Un porte-parole de l'administration Reagan, estime qu'un accord de libre-échange aurait été conclu il y a six mois, si le Canada n'avait pas choisi Simon Reisman comme négociateur en chef.

Selon l'officiel, qui a demandé de ne pas être identifié, Reisman était tellement considéré comme une « force négative », que les ministres canadiens participant aux négociations l'ont tenu à l'écart des pourparlers de dernière heure.

Simon Reisman, un dur à cuire.

En effet, lors du sprint final de négociation, les ministres canadiens ont demandé à Reisman de quitter la salle.

■ La Louisiane du Nord - À la veille de la rencontre avec les premiers ministres, le chef du NPD-Québec, Jean-Paul Hamey, de prendre garde de faire du Québec une Louisiane du Nord. Selon M. Hamey, l'accord rend vulnérables les instruments de protection et d'épanouissement de la culture québécoise et enlève au Québec et au Canada tout entier toute possibilité de contrôler les investissements étrangers. Enfin, M. Hamey constate avec inquiétude que l'accord élimine totalement les frontières dans le secteur énergétique.

■ Auto...critique - (PC) - Le président de l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada, M. Vic Lonno, a reproché à l'accord de libre-échange, de ne faire « absolument rien » pour aider les producteurs de pièces dans leur lutte contre la concurrence des fabricants d'autos étrangers.

« Il va nous créer d'importantes difficultés », a même prédit M. Lonno, dont l'association regroupe des compagnies embauchant quelque 50,000 personnes.

M. Lonno a soutenu que le traité n'augmentera pas la quantité de ce qu'on appelle la valeur ajoutée dans les voitures étrangères, mais leur facilitera au contraire l'application des nouvelles règles.

En vertu de l'accord, les sociétés étrangères devront produire au moins 50 pour 100 de chaque véhicule en Amérique du Nord.

Pour M. Lonno, la valeur ajoutée a été réduite au lieu d'être haussée. « Ce qu'on dit être 50 pour 100 est en réalité 35 ou 40 pour 100, a-t-il déclaré. C'est un pas important en arrière. » Il a expliqué : « L'obstacle d'obtenir l'accès aux États-Unis sans droits de douane a été abaissé, de sorte que ce n'est plus une barrière. »

Les fabricants d'autos canadiens demandaient d'appliquer aux sociétés étrangères les mêmes règles qu'à eux-mêmes, c'est-à-dire de produire au moins 60 pour 100 de chaque véhicule au Canada et d'en assembler un au Canada pour chaque véhicule vendu ici.

LE SOLEIL

ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
ASSOCIATION DES PME

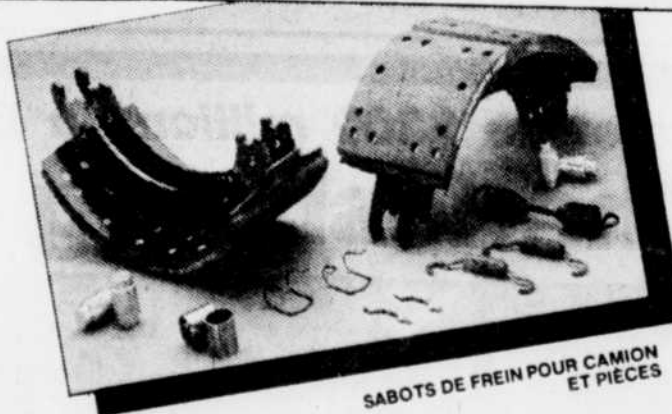
Avis à tous les membres

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale de l'Association des PME, Centre du Québec, le 26 octobre 1987 à 19h00, au Manoir St-Castin, Lac Beauport.

SOYEZ PRÉSENT!

Le secrétaire
Richard Gaudreault

N.B.: Un buffet suivra cette activité qui s'inscrit dans le cadre des activités de la semaine de la PME 1987.



SABOTS DE FREIN POUR CAMION ET PIÈCES

FREINS SPECIALITES LTEE D'AUTO et camion

Québec: (418) 626-5276 / Sainte-Foy: (418) 872-3751
1-800-463-4394 / Télex: 051-3732

IMMERSION EN ANGLAIS À TORONTO

Pour gens d'affaires

Programme intensif de deux semaines avec activités socio-professionnelles.

Pour étudiants

Programme intensif de quatre semaines avec activités d'intégration au milieu anglophone.

Hébergement chez des familles anglophones

Renseignez-vous:

THE LANGUAGE WORKSHOP

180, Bloor Street West, Suite 202, Toronto, Ontario M5S 2V6. Téléphone (416) 968-1405

G. Lebeau
TU PARLES D'UN CHOIX!

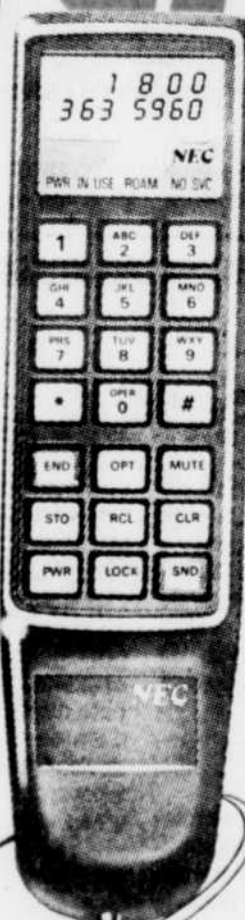
L'ESSAI

UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE GRATUIT POUR 30 JOURS

Modèle fixe NEC 2C installation et antenne incluses

Vous ne payez que les frais de réseau 53\$ (Valeur de 103\$) pour couvrir: le permis du CRTC • le raccordement au réseau • les frais minimaux de service mensuels et les 30 premières minutes d'appels locaux.

OFFRE SPÉCIALE 40^e ANNIVERSAIRE



...OU L'ACHAT

LE PREMIER VERSEMENT MENSUEL GRATUIT

à l'achat du modèle NEC de votre choix

ET EN PRIME: 100 MINUTES GRATUITES d'appels locaux par mois pendant 5 mois.

RESTEZ EN CONTACT AVEC VOS CLIENTS, VOS FOURNISSEURS, VOTRE BUREAU ET VOTRE FAMILLE.

Financement offert sur place par Location Pierre Lafleur Ltée

Location Pierre Lafleur Ltée

NEC
NEC Corporation

Ces deux offres sont valables jusqu'au 31 novembre 1987 inclusivement et sujettes à l'acceptation de crédit.



CENTRE DE SERVICE

Giffard
1400, rue d'Estimauville
661-1272

DISTRIBUTEURS AUTORISÉS

Québec
400, St-Vallier est
522-6816

Ste-Foy
980, de Bourgogne
658-4530

Lévis
109, route Kennedy
833-7777

St-Georges-de-Beauce
9080, boul. Lacroix
227-0227

Montmagny
151, boul. Taché ouest
248-8959

quand on aime son auto!

G. Lebeau

CENTRE DE SERVICE CANTEL

Un accord de libre-échange qui reste à clarifier

♦ OTTAWA - Canadiens et Américains ont dévoilé, hier, les termes de l'entente de libre-échange intervenue en fin de semaine entre les deux pays. Des craintes, des questions et des interprétations différentes demeurent cependant, tout particulièrement quant au mécanisme de règlement des différends, à l'ouverture des frontières aux investissements et au marché énergétique continental.

par Pierre-Paul NOREAU

L'accord de libre-échange se présente comme une pièce majeure quant à sa portée sur les relations commerciales entre les deux pays. Tous les tarifs seront annulés d'ici janvier 1988, soit immédiatement à

l'entrée en vigueur du traité en janvier 1989 ou sur une base progressive de 5 ans ou 10 ans selon les produits.

Touchant un très vaste ensemble d'éléments (biens, services, investissements, marchés publics, etc.) il est complexe et comporte des subtilités que, seule l'étude approfondie du texte final et de toutes ses clauses, permettra probablement de mieux cerner. Pour l'instant, les discussions se poursuivent entre représentants des deux côtés de la frontière pour éliminer certaines différences d'interprétation et parvenir à un texte juridique final à être produit d'ici trois semaines.

Toute la journée à Ottawa, les représentants du gouvernement conservateur engagés dans le dos-

sier, se sont entre autres escrimés à faire la démonstration que le mécanisme d'arbitrage obtenu est bel et bien ce qui était recherché.

Il s'agit en fait d'un « tribunal » neutre composé de spécialistes de la question litigieuse, auquel une partie pourra faire appel advenant qu'elle estime avoir été injustement frappée par des mesures compensatoires. Cela signifie toutefois que les législations américaines et canadiennes régissant les pratiques commerciales jugées de compétition injuste demeurent en vigueur.

On se donne sept ans pour parvenir à préparer un nouveau régime qui permettrait de régler les problèmes de dumping ou de subventions.

Du côté canadien, le premier ministre Brian Mulroney a longuement insisté pour expliquer que les décisions du bureau d'arbitrage prévu d'ici là seraient exécutoires et sans autre appel. D'autres ont pourtant continué de soutenir que la procédure pouvait mettre en danger certaines entreprises et qu'un appel aux cours de justice américaines n'était pas éliminé. Il n'est pas clair, par ailleurs, de ce qui adviendra, advenant qu'une des parties ne se plie pas au jugement du groupe de spécialistes neutres.

Investissements

Un autre aspect ayant suscité énormément de commentaires, hier, est l'ouverture des frontières des deux pays aux investissements.

Du côté canadien, après trois ans d'application du nouveau traité, il a été accepté qu'il n'y ait plus de révision des achats de compagnies canadiennes par des intérêts américains, jusqu'à une limite de valeur de \$150 millions. La non-révision deviendra d'ailleurs permanente et ne pourra être renversée par le présent gouvernement ou un autre après lui, à moins de dénoncer l'accord au complet.

L'impact de cette ouverture des frontières aux investissements est impossible à mesurer, mais fait craindre le pire aux « nationalistes canadiens » qui y voient une atteinte sans précédent à la souveraineté économique du pays.

Ressources

De la même manière, l'élimination des barrières dans le domaine de l'énergie, ouvre le riche marché canadien du pétrole, du gaz et de l'électricité aux acheteurs américains et canadiens sans distinction pour ce qui est du prix. On touche également à l'uranium et au charbon.

Pour le Québec, il y a un avantage. Cela élimine virtuellement les situations où la province devait d'abord offrir son électricité à l'intérieur du Canada avant d'aller voir du côté des États-Unis. Advenant le rationnement de pétrole, d'autre part, Canadiens et Américains se serreraient également la ceinture, même si les ressources restantes sont ici.

Automobiles

Le Pacte de l'automobile n'est pas touché selon l'accord. Il pourrait cependant être influencé malgré tout par la disparition de tous les tarifs douaniers sur les produits automobiles et par la limitation des privilèges d'entrée en franchise à seulement ceux qui participent au Pacte.

Selon les conservateurs, les industries canadiennes de ce secteur ne s'en porteront que mieux. L'opposition croit au contraire que la disparition des compétiteurs étrangers et l'ouverture des frontières aux Américains va petit à petit faire disparaître les usines canadiennes existantes.

Vins et spiritueux

La bière est exemptée des conditions de libre-échange, mais le vin et les spiritueux américains se trouveront progressivement en situation de compétition égale avec les produits canadiens.

Agriculture

Tous les tarifs agricoles disparaîtront d'ici 1998. Les produits horticoles américains auront meilleur accès. Il y aura élimination des licences d'importations canadiennes pour le blé, l'orge et l'avoine et disparition des subventions accordées aux exportations à destination des États-Unis en ce qui a trait au transport du grain de l'Ouest.

Les subventions à l'exportation dans le cas du commerce bilatéral sont défendues, de même que les restrictions pour l'importation de la viande.

Culture

Autre controverse, même si la culture est exclue compte de la protection exigée à ce chapitre du côté canadien, une phrase du texte a fait sursauter. Les mesures canadiennes en matière culturelle ne doivent pas avoir pour effet de priver de bénéfices qu'auraient anticipés les Américains aux termes de l'accord.

Enfin, en résumé, dans le domaine des services, des services financiers, des marchés publics et de la circulation des gens d'affaires oeuvrant dans les deux pays, les restrictions tombent quasi complètement. L'entente n'inclut pas de disposition relative à la possibilité d'aide aux entreprises quant aux effets de la mise en application de l'accord de libre-échange.

Le Congrès perplexé

♦ WASHINGTON (AFP) - L'accord de principe conclu samedi entre Washington et Ottawa pour une libéralisation du commerce entre les deux pays laisse le Congrès perplexé constatait-on, hier, dans les milieux spécialisés, où l'on prévoit une ratification difficile, dominée par un marchandage politique intense.

M. Clayton Yeutter, le représentant spécial du président pour le Commerce a indiqué qu'il s'attendait à des réticences au Congrès et que « la ratification d'un projet de loi de cette importance va demander beaucoup d'efforts de la part de ses partisans ». Cet accord « devrait finalement se vendre de lui-même », a-t-il cependant avancé.

La disposition de l'accord qui sera sans doute la plus controversée au Congrès est un nouveau mécanisme de règlement des conflits commerciaux potentiels entre Washington et Ottawa. Elle retire aux tribunaux américains l'appel en der-

nier recours sur les plaintes pour pratiques déloyales, une prérogative jugée essentielle sur la colline du Capitole.

Cependant, le projet de traité laisse intacte la batterie d'outils administratifs existants dans chaque pays et destinée à traiter les plaintes pour concurrence commerciale déloyales de la partie adverse.

De nombreux membres du Congrès américain, dont la sensibilité protectionniste est exacerbée par la persistance du déficit commercial, ont déjà averti qu'ils s'opposeraient à toute modification de la loi américaine en cette matière.

Selon M. Paul Wonnacott, un économiste de l'Université du Maryland, spécialisé dans l'économie nord-américaine, l'élimination de la totalité des barrières commerciales entre les deux pays se traduirait par une croissance supplémentaire de 5 points au Canada et d'un point aux États-Unis.

VOUS PERDEZ VOS CHEVEUX?
prévention et correction

Consultez le
CENTRE CAPILLAIRE
652-1139

normico
Demandez JEAN ADAMS, consultant
2406, chemin des Quatre-Bourgeois
suite 102, Ste-Foy
Qué. G1V 1W5

IMMERSION ANGLAISE

3 semaines, du lundi au vendredi, 9h à 16h30, du 19 octobre au 6 novembre ET/ OU du 16 novembre au 4 décembre.

- Groupes de 5 à 7 personnes au maximum
- Dîner en anglais inclus, 3 jours/semaine
- Conférences données en anglais
- Test de classement et entrevue individuelles

PRIX: 375\$

Cours régulier du matin: lundi, mercredi et vendredi 9h30 à 12h, durant 6 semaines.
Début: le 02 novembre

LES ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE

QUÉBEC: 635, Marguerite-Bourgeois - 687-0027
CHARLESBOURG: 905, De Nemours, suite 26 - 623-0161
LEVIS: 91, St-Georges ouest, suite 301 - 835-3136 Permis # 669604

LCD PORTABLE

<p>AT</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80286 • 6-10-12 Mhz • 640 K • Sorties série parallèle • Sortie RGB-TTL • Lecteur 1.2 meg • Disque dur 20 meg • Ecran LCD • Poids 8.5 kg • Sac de transport 		<p>XT</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8088/2 • 640 K • Sorties série parallèle • Sortie RGB-TTL • Lecteur 360 K • Disque dur 20 meg • Ecran LCD • Poids 8 kg • Sac de transport
--	---	--

3 475\$ ou **OFFRE DE LANCEMENT 2 850\$** ou ***193\$825** par mois (24 mois) ***160\$265** par mois (24 mois)

AUTRES MODÈLES DISPONIBLES À PARTIR DE 999\$
*Prix sujets à changement sans préavis.

S.I.G. QUÉBEC
707, boul. Charest ouest
682-3368

ASPIRATEUR CENTRAL GUAY-VAC

GRAND SPÉCIAL

JUSQU'AU 31 OCTOBRE 1987

- Guay-Vac BEL ET BIEN PREMIER, 12 ans à la maison Kinsmen, aussi à la maison de Construction canadienne à Expo-Québec
- Le meilleur TEST À FAIRE AVANT D'ACHETER. Informez-vous auprès de vos amis qui ont une Guay Vac depuis plus de 15 ans. Eux vous diront ce qu'ils en pensent.

3 MODÈLES GUAY-VAC EXCELLENTE QUALITÉ EXCELLENTE

Offrez-vous le meilleur
663-6391

Festival de L'ÉTÉ INDIEN
du 5 octobre au 25 octobre

Hommage à la cuisine amérindienne

Bar - Restaurant rotatif
L'ASTRAL
Cuisine à l'européenne

EN PRIMEUR

GIGO-WAWANONS, Saumon fumé • Caviar rouge de saumon 6.50 \$ • MISSABIGONABO, Soupe à la citrouille 3.50 \$ • PAGANAN-BINE, La perdrix au beurre de noisettes 15.75 \$ • WABOS-WIASS, Le ragout de lièvre 13.75 \$ • PAGWADJ-AIIAA, Le steak de chevreuil 17.25 \$ • GIWEDIN-WIASS, Crabes du Nord-Ouest 17.75 \$ • MIC-MAC DAGONIGADE, Fruits de mer à la Mic-Mac 17.50 \$

l'Hotel Le Concorde sur Grande Allée

Pour réservation: 647-2222 Extension: 6226

B. Simard

À l'occasion de l'ouverture officielle de nos nouveaux locaux du 560 boul. Hamel à Québec, vous serez également invités au lancement de deux sérigraphies originales.

Benoît Simard
Le mercredi 7 octobre 1987 à 19 heures. - V. d'honneur

Lors de cette grande soirée, M. Simard expliquera la technique de son art à l'occasion d'épreuves et d'exposés pour ce lancement. Également au programme: démonstration d'encadrement et de conservation d'œuvres d'art.

Encadrements Ste-Anne

Pour informations et réservations: 529-6261

L'accord sur le libre-échange

Bourassa veut des précisions sur l'énergie

♦ Si le premier ministre Robert Bourassa se réserve de voir dans deux ou trois semaines les textes juridiques du traité de libéralisation des échanges avec les États-Unis, il lui semblait, hier, que « les objectifs du Québec ont été respectés ». M. Bourassa compte s'en assurer encore davantage dès aujourd'hui, à Ottawa, où il participe à une réunion avec ses homologues des autres provinces et le premier ministre Brian Mulroney.

par André FORGUES

Au cours d'une entrevue télé-

phonique accordée au SOLEIL, hier soir, M. Bourassa a indiqué qu'il chercherait particulièrement, aujourd'hui, à obtenir des précisions sur les dispositions de l'accord qui portent sur l'énergie et sur le mécanisme de règlement des différends.

Dans l'entente de principe signée avec les États-Unis, le Canada a pris l'engagement de diminuer les obstacles aux exportations d'énergie. Cela pourrait aider au Québec dans ses efforts pour amener Ottawa à réduire le rôle de l'Office national de l'énergie et faciliter ainsi les ventes d'électricité québécoise aux

États de la Nouvelle-Angleterre, croit M. Bourassa.

Quant au mécanisme de règlement des conflits commerciaux, les premières indications qu'avait obtenues le premier ministre, hier soir, étaient à l'effet que les termes de l'accord en limitent la portée mais que cela constitue tout de même « une grosse amélioration » par rapport à la situation actuelle. Là-dessus aussi M. Bourassa voudra obtenir plus de précisions aujourd'hui.

Exigences respectées

S'il se dit « tout en étant pru-

dent, plutôt confiant » que cet accord soit profitable pour le Québec, c'est que M. Bourassa estime qu'en matière de culture, d'agriculture et de développement régional, les exigences de son gouvernement ont été respectées.

Les pouvoirs du Québec pour aider au développement des régions sont demeurés intacts, les Américains ont compris que la culture n'était pas négociable et, pour l'agriculture, les programmes de subvention demeureront, explique le premier ministre. La plus grande ouverture du marché canadien aux oeufs et volailles des producteurs américains ne devrait pas avoir « de conséquences significatives », selon les indications que M. Bourassa dit avoir obtenues hier.

Quant à la culture, le premier ministre a pris avec un grain de sel les affirmations du chef de l'Opposition, M. Pierre Marc Johnson, qui soutenait, hier, que ce secteur est « en partie touché par l'accord », la production de logiciels, la création publicitaire et les arts d'interprétation n'étant pas protégés.

« Je ne sais pas où M. Johnson a pris ses informations », a répondu M. Bourassa, avant de rappeler que le chef péquiste affirmait dimanche que l'Ontario était la grande gagnante de ce traité alors qu'en fait le premier ministre ontarien David Peterson semble conserver de sérieuses réticences.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Robert BOURASSA

M. Bourassa devait d'ailleurs rencontrer M. Peterson à son arrivée à Ottawa, hier soir.

Débat à l'Assemblée

Quant à l'opposition péquiste, elle pourra se faire entendre lors d'un débat sur le libre-échange, cet automne.

M. Bourassa n'exclut pas que ce débat ait lieu à l'Assemblée nationale, mais il indique sa préférence personnelle pour une nouvelle com-

mission parlementaire où, cette fois, on discuterait des termes réels du projet de traité. M. Bourassa précise qu'il en discutera avec le ministre du Commerce extérieur, M. Pierre MacDonald, qui lui-même pourra consulter l'opposition pour connaître ses préférences.

Pour le Québec, la conclusion d'un accord sur la libéralisation des échanges constituera « un point très important dans la promotion des investissements étrangers », répétait encore M. Bourassa, en donnant de nouveau l'exemple du Japon.

« Le Québec est maintenant une terre de prospérité » selon le dernier numéro de *Time Magazine*, signale M. Bourassa. La mise en place d'une zone de libre-échange en Amérique du Nord favorisera beaucoup le Québec, soutient le premier ministre, qui affirme qu'on en parle dans chaque dossier et cite en exemple le projet de Norsk-Hydro à Bécancour.

Bref, s'il se garde une porte de sortie jusqu'au moment de prendre connaissance des textes juridiques définitifs du projet de traité, M. Bourassa paraît tout à fait satisfait de l'entente de principe intervenue samedi. Comme il l'évoquait dans une entrevue au SOLEIL il y a un mois, il songe sans doute déjà aux moyens à prendre pour contribuer à ce que, du côté du congrès américain, l'accord chemine jusqu'à l'acceptation finale. ●

Difficultés d'interprétation de la clause sur l'électricité

♦ MONTREAL (PC) — Une version préliminaire du texte de l'accord canado-américain sur le libre-échange pourrait modifier les politiques qui ont défini les modalités du contrôle des exportations canadiennes d'électricité ces 28 dernières années. Mais les experts interrogés hier sont restés perplexes devant la formulation du texte, et ont été incapables d'en offrir une interprétation claire.

Le document qui traite de l'électricité, rendu public par David McNamara, du ministère des Affaires extérieures, semble indiquer que les pouvoirs de l'Office national de l'énergie seraient réduits.

Le ministre québécois de l'Énergie John Ciaccia, qui a déjà proposé qu'on retire à l'office son pouvoir de bloquer des exportations d'électricité, s'est dit confiant, même sans avoir vu le texte, qu'il contribuera au développement et à l'exportation de l'énergie québécoise.

La version préliminaire stipule

que « tenant compte des mesures existantes, le Canada a accepté de ramener la fonction de son critère des surplus pour l'autorisation d'exportations d'énergie à une simple mesure de surveillance ».

Plusieurs experts ont exprimé des réticences lorsqu'on leur a demandé si cela signifiait que l'Office de l'énergie ne pourrait plus empêcher les exportations d'électricité aux États-Unis sur la base que cette énergie est nécessaire au Canada.

À l'heure actuelle, l'Office national de l'énergie, qui a été créé en 1959, oblige une entreprise désireuse d'exporter de l'électricité à prouver que cette énergie se trouve en excédent par rapport aux besoins canadiens. On procède généralement en offrant le premier choix pour l'achat de l'électricité à des entreprises voisines, au Canada, pour le même prix.

« La terminologie me rend perplexé », a déclaré un expert, le professeur Robert Morrison, de l'uni-

versité McGill. Si l'obligation du premier choix est éliminée, a-t-il fait valoir, « cela encouragerait des provinces comme le Québec à vendre leur électricité sans s'assurer d'abord que les besoins canadiens sont comblés », ce qui serait contraire aux règlements existants de l'office en matière d'exportation.

Un autre de ces règlements, celui qui prévoit que le prix de vente de l'énergie à l'étranger ne soit pas inférieur au prix de vente canadien pour un service équivalent, semble être aussi contredit par une clause de l'accord sur le libre-échange. Celle-ci stipule que le Canada a accepté « d'éliminer une clause discriminatoire sur les prix à l'exportation ».

En mai dernier, l'office avait rejeté une requête d'Hydro-Québec, qui sollicitait l'autorisation d'exporter \$3 milliards d'électricité aux États de la Nouvelle-Angleterre, parce que la société d'État québécoise n'avait pas prouvé qu'elle avait respecté cette règle. ●

Une entente « désastreuse », estime Pierre Marc Johnson

♦ MONTREAL - Soutenant que les intérêts du Québec avaient été mal protégés par Robert Bourassa, le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, M. Pierre Marc Johnson, a qualifié l'entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis de « désolante, voire de désastreuse ».

par Georges ANGERS

S'appuyant sur le texte cana-

dien de l'accord qu'il avait en main hier après-midi, M. Johnson a dit y voir une série d'éléments qui risquent d'affecter le tissu même du Québec. « C'est un véritable pan de mur de la société québécoise qu'on passe au hachoir à viande », a-t-il commenté.

Le chef de l'opposition péquiste s'en est particulièrement pris au premier ministre Bourassa à qui il

reproche d'avoir laissé tomber les sept conditions minimales qu'il avait lui-même établies pour que le Québec donne son appui à un accord de libre-échange.

M. Johnson insiste particulièrement sur les domaines de la culture, du développement régional, de l'agriculture et des institutions financières.

Il soutient qu'il est inexact d'affirmer que le domaine culturel est exclu de l'accord puisque nous ne pourrions protéger notre production de didacticiels, de logiciels et de créations publicitaires sans nous exposer à des mesures de rétorsion américaines. Même phénomène en matière de politiques de développement régional où encore là nous nous exposerons à des mesures de rétorsion.

Dans le secteur agricole, des milliers d'emplois risquent d'être perdus avec l'ouverture de notre marché à l'industrie avicole américaine. « Les agriculteurs du Québec vont devenir les dindons de la farce », a soutenu M. Johnson.

Enfin, le chef de l'Opposition a dit craindre que les institutions financières québécoises ne soient durablement touchées par cet accord.

Selon lui, on risque de voir l'application de cette entente conduire le fédéral à un nouvel envahissement des compétences provinciales.

Tel que rédigé, l'accord protège mal les intérêts du Québec, soutient Pierre Marc Johnson, qui n'exclut pas la possibilité de s'associer à d'autres organisations pour faire obstacle à sa conclusion éventuelle ou à sa ratification par le Québec.

« Robert Bourassa a endormi les Québécois », a affirmé M. Johnson. « Ce ne sont pas des négociateurs mais des agents de relations publiques, » a-t-il ajouté.

Pierre Marc Johnson n'a cependant pas été étonné qu'on en arrive à une entente. Il y avait une volonté extrêmement grande de signer une entente, n'importe quelle entente, a-t-il analysé. Il n'est donc pas étonnant que tout cela se soit fait dans la confusion et que quelqu'un y ait laissé sa chemise, a-t-il lancé.

Il ne croit finalement pas que le texte définitif de l'entente sera semblable à celui qu'il avait en main hier. On est encore loin de la coupe aux lèvres, a-t-il lancé en invitant néanmoins les Québécois à se méfier. ●

LES LEVRES ET LES ONGLES
PAR MICHEL ROBICHAUD.

Les rouges Robichaud

Pour la 8e année consécutive, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, organise un cours de 30 heures sur les ventes à l'exportation.

Les ateliers seront animés par M. Réjean Dancause, Adm.A., directeur des services conseils en marketing et en exportation au bureau de Québec de Samson Bélair.

Formation donnée par des spécialistes reconnus

- Recrutement des agents de vente - Exportation à l'étranger - Lettres de crédit - Les assurances - Le transport, etc...

DÉBUT DES COURS	ENDROIT	DURÉE DU COURS
19 octobre 1987	Auberge Universel Wandlyn, 2955, boulevard Laurier Sainte-Foy, Québec	30 heures réparties sur 10 soirs Lundi et jeudi 18 h à 22 h

COÛT
300,00\$

RÉSERVATION
Comité commerce international
Chambre de commerce et d'industrie
du Québec métropolitain
17, rue St-Louis, C.P. 430
QUÉBEC, QC G1R 4R5

Pour informations, contacter Mme Marie-France Dumas au (418) 692-3853.
Le nombre de places étant limité à 25 participants par session, réservez dès maintenant.

Ministère du Commerce extérieur et du développement technologique Québec

Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain

Centre
vision

QUÉBEC • CHARLESBOURG • STE-FOY
CHARNY • ST-ROMUALD • LEVIS

Dr Sylvain Gagner, O.D.
Place
Lebourgneuf
626-1941

OPTOMÉTRISTES
EXAMENS DE LA VUE - VERRES DE CONTACT - LUNETTES

NOUVEAU BUREAU



- 30 unités répartis sur 5 étages
- qualité de construction tout béton
- pièces spacieuses
- 2 salles de bains complètes
- nouveau type de fenestration
- nombreux espaces de rangement
- ascenseur
- chute à déchets
- système de sécurité (caméra)
- proximité des services
- stationnement intérieur
- situé à Sainte-Foy, aux limites de Québec

HORAIRES :

dimanche au jeudi,
13h à 17h
vendredi et samedi
fermé

BUREAU DES VENTES

2210, chemin Sainte-Foy,
Sainte-Foy, Québec
G1V 1S3

652.1644

CONDOMINIUMS
à partir de
86,000\$

LIVRAISON
ÉTÉ 88



LE MONDE DES FONCTIONNAIRES

La pdg de la CSST poursuivie pour \$112,000

♦ La présidente et directrice générale de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), Mme Monique Jérôme-Forget, doit faire face à une poursuite de \$112,000 devant la cour supérieure.



par
VINCENT CLICHE

Une action sur comptes de \$87,000 et une autre action en dommages-intérêts de \$25,000 ont en effet été intentées contre la CSST et Mme Jérôme-Forget par un professeur de l'ENAP, M. Guy J. Trudeau.

Le poursuivant allègue qu'il n'a reçu aucun paiement pour une étude demandée par la CSST au printemps de 1986 et dont le rapport final a été fourni à l'organisme le 31 octobre 1986.

Le mandat confié à M. Trudeau était d'étudier « la faisabilité et l'utilité de privatiser la CSST en tout ou en partie ». Le rapport du comité de travail du professeur Trudeau en arrive à la conclusion que plusieurs problèmes font obstacle à une privatisation immédiate des fonctions de la CSST.

Par ailleurs, contrairement à l'habitude, Mme Jérôme-Forget n'a pas fait appel aux conseillers juridiques de la CSST pour défendre sa cause. Elle a confié sa défense à une étude privée d'avocats, celle de Mongeau et Gouin, de Montréal. Soit dit en passant, l'un des membres de ce bureau, Me Richard Mongeau, était le chef de cabinet de l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, en 1975-76.

Les faits allégués

À la suite d'un mandat de la CSST au printemps 1986, le professeur Guy Trudeau constitua un comité de travail, dont faisait partie certains confrères de l'ENAP.

Le 9 septembre 1986, il remettait à la CSST un rapport d'étape. Mais le 10 septembre, on lui faisait savoir par téléphone qu'on mettait fin à son mandat. Cette décision était



collaboration Michel Parent

Mme Monique Jérôme-Forget n'a pas fait appel aux conseillers juridiques de la CSST pour défendre sa cause.

d'ailleurs confirmée par une lettre de Mme Jérôme-Forget, le 1er octobre suivant: « Le rapport du 9 septembre ne répond pas au mandat que je vous avais demandé de réaliser », écrivait-elle.

M. Trudeau demeurait cependant convaincu qu'il avait été engagé pour préparer un rapport final et qu'il se devait de le terminer afin de protéger son intégrité et sa responsabilité professionnelle.

Le 31 octobre 1986, il remettait son rapport final aux dirigeants de la CSST après l'avoir fait valider aux États-Unis et au Canada et avoir consulté certaines autorités en la matière.

Le 6 novembre 1986, la pdg de la CSST retournait le rapport à M. Trudeau.

Les conclusions

Dans ce rapport, après avoir comparé les coûts des services de la CSST à ceux des assureurs privés, le comité de travail Trudeau en arrive aux conclusions suivantes:

- C'est le niveau des prestations qui conditionne le plus les coûts d'un système de santé et de sécurité du travail en général et, par conséquent, la structure actuelle des coûts de la CSST.

- Le contrôle des coûts, dans le domaine santé et sécurité du travail, tient à l'existence et à l'efficacité du mécanisme de gestion des demandes de prestations et, en particulier, de la gestion du temps passé par chaque bénéficiaire au sein du système.

- La CSST présente de multiples facettes d'efficacité, de probité, de justice et d'humanité mais, au plan managériel, cette institution semble en désordre.

- Les problèmes observés font obstacle à une privatisation immédiate des fonctions du système de santé et de sécurité du travail.

- Par ailleurs, il ressort de notre étude et d'études similaires que cet examen de l'utilité et de la faisabilité de la privatisation de la CSST débouche normalement sur une rationalisation et la recherche de productivité qu'elle peut provoquer.

- En définitive, la productivité (objectif de la privatisation) ne repose pas sur le choix du type de producteur (privé-public); elle se fonde plutôt sur des décisions d'or-

dre politique (l'équilibre du système et l'équité des prestations et des tarifs) et sur des pratiques managérielles réformées.

- Finalement, si la privatisation de la CSST pouvait être faisable en théorie, il n'est pas sûr qu'elle puisse être faite sans tension socia-

le; par contre, il est sûr qu'il n'est pas vraiment utile de la faire, sauf si c'est la seule façon d'obtenir les redressements qui s'imposent.



UNE EXCLUSIVITÉ

CHAUFFAGE AU MAZOUT

ULTRAMAR

GARANTIT

LE PRIX!

PROGRAMME DE PROTECTION DES PRIX (P.P.P.)

Si vous êtes inscrit au P.P.P., Ultramar garantira le prix pour vous protéger des hausses. Oui, moyennant une prime d'adhésion de seulement 29,95 \$*, vous vous assurez que le prix de votre litre de mazout ne dépassera jamais le prix fixé à la signature de votre adhésion au P.P.P. Et ce, jusqu'au 31 mars 1988.

Par contre, si le prix du mazout venait à baisser, vous en profiterez automatiquement.

Pour vous inscrire au P.P.P., vous n'avez qu'à contacter le Centre de chauffage Ultramar participant de votre région. Mais faites vite, car vous devez le faire avant le 15 novembre 1987 pour profiter de ce programme exclusif à Ultramar.

* Cette prime d'adhésion s'applique aux domiciles qui consomment 5000 litres ou moins par année. Les clients dont la consommation est plus élevée doivent communiquer avec leur centre.

Hâtez-vous!
Date limite d'adhésion:
15 nov. 1987

Appellez sans tarder! Québec (418) 688-8110



Louez

Le petit copieur Minolta parfait pour les petits besoins exigeants



EP-50

- Copieur compact
- Reproduit 8 1/2 x 11 et 8 1/2 x 14
- Simple d'opération
- 10 CP minute
- Copie couleur en option

MINOLTA EP-50

Rabais de 295\$ à l'achat

60\$/mois

300 copies incluses. Plan de 36 mois.



BIENVENUE

1175, boul. Charest ouest, Québec — 687-5121

Ouvert le samedi

CHAUDRONS

RÉPARATION — POLISSAGE

● Miroir ● Argenture ● Cuivre ● Étamage

HC

HÔPITAL DE CHAUDRONS QUÉBEC ENR. 687-2559

COURS DE SERVICE au BAR

avec certificat de l'ÉCOLE des MAÎTRES au CHÂTEAU FRONTENAC

COURS de CONNAISSANCES des VINS

Permis culture permanente 14001 min. Education du Québec. 692-0310

Les Robitaille

Fourrures

Sensations, renouveau, avant-garde, audace... la fourrure évolue!

700, rue Richelieu, Québec
Réparations et transformations sur place



Quinzaine internationale de théâtre Chouvalidze : pour vendre ses «beans», il faut vendre son art

◆ Suffit ! Elizabeth Chouvalidze en a ras le bol de ces chantres de la croissance économique pour qui l'artiste demeure un incorrigible gueulard rive à la mamelle de l'Etat.

par Jean ST-HILAIRE

Jeudi dernier, Hôtel Le Concorde. Les thèmes et appels à la coopération de la première conférence de presse de la Quinzaine internationale de théâtre de Québec 1988 flottent encore dans l'air quand nous abordons cette petite femme bouillonnante d'énergie. La Quinzaine l'a désignée sur son comité de conseillers artistiques, aux côtés des Yvette Brind'Amour, Martha Henry, Monique Miller, Robin Phillips et François Tassé.

À ce titre, elle fera la promotion de l'événement dans les institutions d'enseignement du théâtre du Québec et de l'Ontario francophone, voire auprès de syndicats de travailleurs. À ce titre et en tant que membre du conseil d'administration de l'Union des artistes, elle réaffirmera que le développement d'une manifestation comme la Quinzaine passe par un nouveau contrat entre les artistes québécois d'une part et les Québécois et leurs mandataires politiques d'autre part. Elle redira net que l'Art n'a pas à légitimer sa place dans une société qui se respecte.

Pour vendre nos «beans»
Si vous voulez, au su de Mme Chouvalidze, ranger l'art parmi les accessoires du développement économique, il faudra vous lever joliment tôt.

« On ne nous fait pas de cadeau, à nous, artistes, dira-t-elle à quelques reprises au sujet des subventions, nous ne sommes pas des quémandeurs, nous sommes une nécessité ».

Une nécessité ne serait-ce que



Elizabeth Chouvalidze estime que l'art n'a pas à légitimer sa place dans une société qui se respecte.

parce que « l'art est un générateur d'économie, poursuit-elle. Si vous vendez votre art, vous allez vendre vos «cans» de «beans» ».

À ses yeux, l'art représente « une porte ouverte sur le monde ». Le processus est binaire : vous apprenez du monde et le monde apprend de vous. Par la porte que vous ouvrez sur lui, comme à la faveur de la Quinzaine de théâtre, « il

ouvre l'oeil sur vous ». Sur vous, vos espoirs, vos projets, vos «cans» de «beans».

La preuve ?

« Nommez-moi un Français plus connu à l'étranger que Molière ? Ou un Anglais plus connu que Shakespeare ? Les artistes sont les témoins de leur peuple ». Les yeux et le porte-voix de leur âme surtout, mais aussi de leur désir d'é-

changer avec vous, y compris par la voie du commerce.

« Et puis, il y a des choses qu'il est plus que temps qu'on dise... Les arts, c'est aussi des affaires. Ce que ça génère par année, dans l'économie canadienne, c'est rien de moins de 8,5 milliards\$ et 235,000 emplois! Nous rapportons plus que les industries textile et chimique réunies! Nous attirons plus de spectateurs que le sport! Comment ça se fait que nos édiles hésitent encore à leur reconnaître au moins une place équivalente ? »

Elever l'être

Elle répond elle-même : « Une question de mentalité. Il faut repenser le concept de la culture, l'art n'est pas un luxe, il élève la qualité intérieure des êtres. »

Et pour faire en sorte que les artistes concourent pleinement à la qualité de vie de leurs concitoyens, plaide-t-elle encore, les gouvernements se doivent de leur ménager un statut professionnel et des politiques culturelles à long terme, sans quoi, la grande majorité continuera à croupir dans l'insécurité et la marginalité économique.

Ceci dit, à ses yeux la Quinzaine internationale ne doit pas devenir un creuset d'uniformisation de l'expression scénique. « On dit que l'art n'a pas de frontière. Oui, c'est vrai, mais dans la mesure où chaque pays a une expression de l'art qui lui appartient en propre. Plus cette expression est authentique, plus elle a des chances d'être universelle ».

Et dans l'intérêt du public, et dans celui des praticiens du théâtre, la Quinzaine doit prendre le parti de la diversité, estime Elizabeth Chouvalidze. Recevoir un festival international, selon elle, c'est s'échanger ses façons de voir et d'être. « On peut échanger sur nos points communs, mais on peut aussi partager nos différences ».



Le metteur en scène, Robert Lepage et la comédienne Marie Gignac dans une scène de «La trilogie des dragons» lors d'une représentation à Québec.

La trilogie des dragons triomphe à Limoges

◆ LIMOGES (d'après PC) - Après le triomphe de *Vinci* l'année dernière, Robert Lepage récidive à Limoges. Le Théâtre repere de Québec s'est en effet taillé un franc succès en fin de semaine avec *La trilogie des dragons* à l'ouverture du quatrième festival international des francophonies qui se tient jusqu'au 16 octobre à Limoges, dans le profond pays limousin, au plein coeur de la France.

Mise en scène avec génie par Lepage, cette saga pancanadienne qui obtint cette année à Montréal le grand prix du Festival des Amériques, a pris les spectateurs de Limoges avec la même émotion. Une étrange atmosphère qui en trois actes les enveloppe fascinés et interdits jusqu'à l'explosion de quatre rappels pour Robert Bellefeuille, Marc Bertrand, Marie Brassard, Lorraine Côté, Richard Frechette, Marie Gignac, Gaston Hubert et Marie Michaud, tous justes et forts, authentiques comme cette terre limousine.

C'est là, dans ce pays de forêts épaisses, d'étangs secrets, de ruisseaux clairs et de chemins creux; dans ce pays de contes et de légendes picotés de mystère et d'étrangeté que se retrouve, chaque année maintenant, toute l'expression théâtrale de la francophonie. **Le Québec bien représenté**

Pour ce quatrième festival, ils sont une centaine d'artistes et de comédiens venus de huit pays, la Belgique, la Suisse, le Burkina-Faso, le Congo, le Togo, la France, la Guadeloupe et le Québec particulièrement bien représenté avec le Théâtre Repère et le Centre d'essai des auteurs dramatiques de Montréal, qui donne avec René-Daniel Dubois *Being at Home with Claude*, l'un des événements théâtraux de la saison québécoise 1985-1986.

Dubois, comme Lepage qui entame avec *Vinci* une tournée en France, est un habitué de Limoges puisqu'il s'y était déjà fait remarquer dès la deuxième année avec *Ne blamez jamais les bédouins*.

Première en revanche, pour Michel Gagneau qui présentera durant ce quatrième festival, en lecture scénique, sa nouvelle pièce, *Les guerriers*, qui sera créée à Montréal l'année prochaine.

Avec trois valeurs sûres, le théâtre québécois se taille donc la part du lion même si pour la première fois Ottawa n'a pas jugé bon de soutenir la présence québécoise à cette grand-messe du théâtre francophone. Les ministères des Affaires culturelles et des Relations internationales du Québec ont donc pallié la défaillance fédérale.

Finale du 3e Concours Pavarotti/Opéra Sélection de 6 jeunes chanteurs québécois

◆ Six jeunes chanteurs du Québec font partie des dix Canadiens qui ont été sélectionnés pour participer à la finale du 3e Concours Pavarotti/Opéra de Philadelphie, à la suite d'auditions tenues récemment à Montréal.

Parmi ces finalistes figurent deux chanteuses de Québec, le mezzo-soprano Sonia Racine et le soprano Lyse Guérin. Toutes deux ont reçu leur formation vocale au Conservatoire de Québec. Mlle

Guérin est attachée à l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal depuis trois ans; quant à Sonia Racine, on se souviendra qu'elle remportait le Premier Prix du Concours national de Radio-Canada, le printemps dernier.

Un autre nom connu des amateurs de théâtre lyrique d'ici a également atteint cette finale, le ténor Claude-Robin Pelletier qui chantait le rôle de Tonio dans la production de l'Opéra de Québec de *La Fille du régiment* de Donizetti.

Les autres finalistes du Québec sont Claudine Côté et Shari Saunders, sopranos, et Robert Robitaille ténor.

Une trentaine de concurrents venant de toutes les parties du Canada s'étaient inscrits à l'épreuve de sélection qui se déroulait à Montréal.

Les dix Canadiens se rendront à Philadelphie, en juin prochain, pour auditionner cette fois en compagnie des finalistes des différentes régions nord-américaines.

Cette étape décisive se déroulera en présence de Pavarotti lui-même, son répétiteur Antonio Tonini et un représentant de l'Opéra de Philadelphie.

Les chanteurs qui auront le plus impressionné le jury seront invités à se joindre à la distribution d'une des productions de l'Opéra de Philadelphie au cours de la saison 1988-1989 et, pour certains d'entre eux, à paraître auprès de l'illustre Pavarotti dans un ouvrage à déterminer.

Le CELAT publie un autre cahier sur l'art religieux et profane du Québec

◆ Une vision élargie de l'histoire de l'art au Québec, un nouveau défi fait par des jeunes chercheurs explorant des volets jusqu'à ce jour négligés, une relecture enrichie des facettes les mieux connues de notre passé artistique. Voilà comment l'historien de l'art et directeur du CELAT (Centre d'étude sur la langue, l'art et les traditions de l'université Laval, M. John R. Porter, définit l'ouvrage qui vient de paraître dans la collection Cahiers du CELAT.

par Monique DUVAL

Sous le titre de *Questions d'art québécois*, cet ouvrage est un collectif qui présente douze études portant sur des sujets religieux ou profanes de la fin du 17e siècle à nos jours.

L'iconographie joue un rôle de premier plan dans la présentation de ces oeuvres qu'on trouve un peu partout sur notre territoire aussi bien à l'Hôtel-Dieu de Québec qu'au Séminaire, chez les Ursulines ou dans l'un ou l'autre de nos musées quand ce n'est pas à un lieu comme le couvent des Jésuites de Saint-Jérôme ou la Fabrique Saint-Jean de l'île d'Orléans sans oublier les collections privées et les Archives.

« Tout en augmentant et en renouvelant le corpus des oeuvres connues, cette étude cherche à les mettre en perspective afin de dégager aussi bien les traits de dépendance que les marques d'originalité », continue M. Porter.

Questions d'art québécois est un livre certes accessible à tous mais un peu ardu pour les profanes car, se voulant à l'occasion d'une réflexion sur l'art chez nous, il contient de nombreux éléments techniques provenant de cher-

cheurs et s'adressant à des chercheurs.

Plusieurs sujets nous sont familiers, ayant fait des thèmes d'exposition qui ont suscité beaucoup d'intérêt. Exemples : Les broderies du monastère des Ursulines (Thérèse Marchand), Le Sculpteur Louis Jobin (Mario Beland) joint à une étude sur la statue de l'Immaculée-Conception faite par Lewis Pagé pour le promontoire de Sillery.

D'autre part, le beau musée de l'Hôtel-Dieu nous a déjà familiarisés avec ses richesses artistiques et Martin Denis s'est penché sur une iconographie hospitalière en Nouvelle-France. Nous connaissons peu l'atelier des sœurs du Bon-Pasteur et le voile est levé par Lise Drolet qui s'y est rendu pour connaître et nous faire connaître cent ans de peinture religieuse dans cette maison.

Egalement dans le domaine religieux, nous allons du côté du Musée des beaux-arts de Montréal où Yves Lacasse s'est arrêté au tableau-relief de la *Mort de saint François-Xavier*. Nous revenons à Québec avec Ginette Laroche qui apporte sa réflexion sur une iconographie religieuse protestante en l'occurrence une étude comparée de deux systèmes «Notre-Dame-du-Chemin, un cas de transformation iconographique».

Le directeur du CELAT, lui-même historien de l'art et auteur de précédents ouvrages, M. John R. Porter, a signé un article sur les anges dans l'art au Québec et un autre sur le peintre Eugène Hamel (1845-1932).

Le côté profane concerne l'homme d'Etat Louis-Joseph Papineau qu'a étudié Claudine Ville-

neuve sous le titre *Les portraits de Louis-Joseph Papineau dans l'estampe de 1825 à 1845*.

TELE Sexe 18 ANS Adultes DES MIDI MEDECIN Femmes seules 252, St-Joseph est Tél.: 522-2828	
UN ZOO LA NUIT DAN AYKROYD TOM HANKS «JOS FRIDAY» VERSION FRANÇAISE DE DRAGNET PLACE CHAREST	TOUS LES MARDIS AUX CINEMAS CINEPLEX ODEON \$3.00 MARDIS *TOUS LES FILMS * TOUS LES CINEMAS
L'AMI DE MON AMIE PRIX DU FESTIVAL ET DU JURY '87 MONTREAL PLACE CHAREST	LA BAMBA L'histoire d'un succès. EN FRANÇAISE CINEMA LIDO CINEMA ST-GEORGES
PRISE AU PIEGE AMY MADIGAN PLACE CHAREST	Grand Chemin Vous adorerez le dernier chef-d'oeuvre produit par Steven Spielberg... L'INTERESPACE PLACE CHAREST CINEMA ST-GEORGES
TUER N'EST PAS JOUER LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE PLACE CHAREST	ROBOCOP VERSION FRANÇAISE LE PARIS
JOURS D'ENFER LE PARIS	SUCCESS MICHAEL J. FOX LE SECRET DE FOX HARRY CANADIENNE EDIE MURPHY BEVERLY HILLS 2 V.F. de BEVERLY HILLS COP II LE PARIS

Tous les MARDIS 3.00\$ (abonnement)	
ESCAPADES D'UN SOIR "Que se passe-t-il quand une gardienne d'enfants doit venir en aide à une amie?" GALERIES CAPITALE 5401 Boul. des GALERIES 628-7455	Mer.: 13h15, 15h15, 17h15, 19h15, 21h15. Mer.: 19h15 et 21h15.
NEAR DARK Version originale STE-FOY 2500 Boul. LAURIER 656-0997	13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30.
FATAL ATTRACTION Une histoire d'amour terrifiante STE-FOY 2500 Boul. LAURIER 656-0997	13h00, 15h00, 17h00, 19h10, 21h15.
BIG EASY KEVIN COSTNER (ELIOT NESS) ROBERT DE NIRO (AL CAPONE) GALERIES CAPITALE 5401 Boul. des GALERIES 628-7455	Version Française de "THE UNTOUCHABLES" Mer.: 13h30, 16h00, 18h30, 21h00. Mer.: 18h30 et 21h00.
CLASSES VACANCES JEAN ANNE TR. SUMMER SCHOOL GALERIES CAPITALE 5401 Boul. des GALERIES 628-7455	MARK HARMON Mer.: 13h00, 15h00, 17h00, 19h00, 21h00. Mer.: 19h00 et 21h00.
le Flic de BEVERLY HILLS 2 GALERIES CAPITALE 5401 Boul. des GALERIES 628-7455	Mer.: 12h45, 14h50, 17h00, 19h05, 21h15.
THE PRINCIPAL BELUSHI GOSSETT. PLACE QUEBEC 5 PLACE QUEBEC 525-4524	En sem: 19h20 et 21h30. Version originale

Les meilleurs films de repertoire
MARDI:
 19h30 Amant magnifique (18 ans)
 21h30 La fissure (14 ans)
PLACE QUEBEC
 5 PLACE QUEBEC 525-4524

LES ARTS ET SPECTACLES

La danse sera très présente au Musée de la civilisation

La danse sera très présente au Musée de la civilisation, dès la célébration de pré-ouverture, ce soir et pendant toute la saison. Les meilleurs élèves de l'École de danse de Québec (fusion du Centre de danse et de l'école de Danse-Partout) créeront, ce soir à 20h, la chorégraphie qu'ils présenteront tous les samedis et dimanches, six fois par jour, jusqu'au 29 mai. Et

c'est gratuit, ce soir comme tous les autres jours.

par Régis TREMBLAY

Les élèves de la formation professionnelle (le plus haut degré) danseront une oeuvre faite expressément par le chorégraphe Bill James, Cable, qui a pour thème la communication. Tout est neuf dans cette danserie de 15 minutes, y compris la musique de Dominique La-

prise et les costumes de Serge Saintonge. La chorégraphie sera reprise en saison, en fin de semaine, à toutes les heures, de 10h à 15h. Quelle cadence!

«Autrement dit, ces jours-là, tous les visiteurs verront forcément cette oeuvre originale, qui fait partie intégrante de l'exposition du Musée», m'apprend la directrice administrative de Danse-Partout, France Lachance.

60 Québécois auditionnent pour la comédie musicale Napoléon

MONTREAL (d'après PC) - Deux producteurs de Paris ont commencé hier à auditionner les 60 candidats briguant les 19 engagements dévolus à des interprètes québécois dans la comédie musicale Napoléon, mettant en vedette Serge Lama.

Yves Gilbert, compositeur de la musique, et Daniel Dhubert, auteur avec Lama des paroles, ont indiqué en entrevue qu'ils cherchent entre autres qualités: «S'exprimer sans accent, montrer une vitalité à la Serge Lama, ne pas se prendre au sérieux».

Les producteurs montréalais Jacques Ouimette et Marc Campagna, qui ont retenu pour mai 1988 la grande salle de la Place des Arts, ont reçu depuis un mois plus de 200 curriculum. Avec leur collaborateur Claude Perron, ils ont choisi la soixantaine de finalistes qui, ces jours-ci, ont chacun une demi-heure pour montrer leur savoir-faire (jouer la comédie, chanter et danser) à MM. Gilbert et Dhubert.

Se souvenant des auditions à Paris (Napoléon a été créée en

septembre 1984), Yves Gilbert trouve à prime abord le niveau de chant des Québécois supérieur à celui des Français: «Nous ne voulons pas de voix d'opérette mais des gens qui chantent juste et avec naturel.»

Napoléon (déjà 943.000 entrées en Europe) est plus qu'une comédie musicale, affirme M. Gilbert, «c'est plutôt un spectacle organisé autour des chansons... Chacun y participera comme à une grande récréation.»

semblée générale annuelle, ce soir 19h30. Au chalet des loisirs, 8815 rue Grondin.

CONFÉRENCE

Le Club Archéda. Ce soir 20h Sujet: Shamballa et les maîtres. Invités: Anne et Daniel Meurois-Givaudan. Salle Marquette du Collège St-Charles Garnier, 1150 boul. Saint-Cyrille Ouest. Prix d'entrée: \$10.

Les conférences de l'université Laval. A 11h30: Atelier du Service d'orientation et de counseling. Sujet: Comment explorer le monde du travail. Salle 3-D du pavillon Charles-De Koninck. A 12h: Sujet: Méthode dynamique de recherche d'emploi. Salle

0322, pavillon Maurice Pollack. A 20h: Didactique. Sujet: Habiletés motrices et structuration de contenu en enseignement professionnel. Invitée: Danielle Marquis. Local 413, pavillon de la Faculté des sciences de l'éducation.

POUR LES ENFANTS

Bibliothèque Succursale Saint-Albert, 5 rue des Ormes. Rens: (623-7996). Auj. 14h. Bonjour Paris.

Bibliothèque Succursale Saint-André, 500 boul. Bastien. Rens: 843-3263. Auj. 14h30. Musti chef de gare et Au zoo.

Bibliothèque Succursale Saint-Charles 400, 4e avenue. Rens: 691-6358. Auj. 16h. Les aventures de Fifi Brindacier.

OÙ ALLER À QUÉBEC

Faire parvenir vos communiqués à: Lise GIGUÈRE, journal LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier est, Québec, G1K 7J6. Tél.: 647-3489.

CINÉMA

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive-Sud.

Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

CANARDIÈRE (Galeries Canardière, 661-8575). Le secret de mon succès (4) 21h10. Harry et les Henderson (4) 19h15. G. Prix d'entrée spécial du mardi: \$3.

CINEPLEX CHAREST (coin du Pont et boul. Charest, 529-9745). Cinéma 1: La bamba (4) (v.f. de Bamba) 12h05, 14h20, 16h35, 19h, 21h20. G. Cinéma 2: Le grand chemin (4) 14h, 16h30, 19h10, 21h30. 14 ans. Cinéma 3: L'ami de mon amie (2) 12h15, 14h25, 16h35, 19h, 21h15. G. Cinéma 4: Pris au piège (-) 13h45, 15h45, 17h45, 19h50, 21h50. 14 ans. Cinéma 5: Programme double: La folle histoire de l'espace (5) (v.f. de Spaceballs) 12h30, 16h55, 21h25. G. Tuer n'est pas jouer (4) (v.f. de The Living Daylights) 14h30, 19h. G. Cinéma 6: Jos Friday (5) (v.f. de Draguet) 12h25, 14h40, 17h, 19h25, 21h40. G. Cinéma 7: Un zoo la nuit (3) 12h, 14h20, 16h40, 19h15, 21h45. 14 ans. Cinéma 8: Inter-Espace (4) (v.f. de Innerspace) 13h55, 16h40, 19h30, 21h50. G. Prix spécial du mardi: \$3. N.B.: Il est possible de se procurer ses billets à l'avance, la journée même de la représentation à laquelle vous désirez assister.

CLAP (2360 Chemin Sainte-Foy, 653-3750) Ma vie de chien (3) 12h, 19h. G. La meilleure façon de marcher (3) 13h, 17h, 14 ans. La Storia (3) 14h. G. Violence et passion (3) 14h45, 19h, 14 ans. Les sorcières d'Eastwick (4) 16h45, 21h. G. Gardens of Stone (4) 21h15. G. Prix d'entrée: \$4, \$3, pour les 50 ans et plus et les moins de 14 ans. Aussi carte d'abonnement disponible: 10 films pour \$30.

GALERIES DE LA CAPITALE (5401 des Galeries, 628-2455). Salle 1: Les Incorruptibles (3) (v.f. de The Intouchables) 13h30, 16h, 18h30, 21h, 14 ans. Salle 2: Classe vacances (5) (v.f. de Summer School) 13h, 15h, 17h, 19h, 21h. G. Salle 3: Escapade d'un soir (5) (v.f. de Adventures in Baby sitting) 13h15, 15h15, 17h15, 19h15, 21h15. G. Salle 4: Le fic de Beverly Hills no 2 (4) (v.f. de Beverly Hills Cop 2) 12h45, 14h50, 17h, 19h05, 21h15. G. Prix d'entrée spécial du mardi: \$3.

LIDO (Lévis 837-0234). Salle 1: Le fic de Beverly Hills no 2 (4) (v.f. de Beverly Hills Cop 2) 19h30, 21h30. G. Salle 2: La bamba (4) 19h30, 21h30. 14 ans.

MIDI-MINUIT (252 rue Saint-Joseph est, 522-2828) Télésexe (-) 12h, 14h45, 17h30, 20h15. Médecin pour femmes seules (-) 13h15, 16h, 18h45, 21h30. 18 ans. Prix d'entrée: \$5.

PARIS (Place d'Youville, 694-0891). Salle 1: Jour d'enfer (-) 13h, 15h, 17h, 19h05, 21h, 14 ans. Salle 2: Les sorcières d'Eastwick (4) (v.f. de The Witches of Eastwick) 14h, 16h30, 19h, 21h15. G. Salle 3: Robocop (3) 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30. 14 ans. Prix d'entrée spécial du mardi: \$3.

PLACE QUÉBEC (525-4524). Salle 1: The principal (-) 19h20, 21h30, 14 ans. Salle 2 (repertoire): Cine-carte: 15 films pour \$30. En vente au guichet. Prix d'entrée spécial du mardi: \$3.

SAINTE-FOY (Place Saincte-Foy, 656-0592). Salle 1: Fatal Attraction (-) 13h30, 16h, 18h30, 21h, 14 ans. * Les laissez-passer ne sont pas acceptés. Salle 2: Near Dark (-) 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30. 14 ans.

CE SOIR À LA TÉLÉ



Avec «Pour en finir une fois pour toutes avec Carmen», Robert Lepage nous présente «sa» Carmen, à compter de ce soir, à l'Institut Canadien. Sur la photo: Sylvie Tremblay et Pierre-Philippe Guay.

Salle 3: The big easy (4) 13h, 15h, 17h, 19h10, 21h15. 14 ans. Prix d'entrée spécial du mardi: \$3.

SOIRÉES EN VUES. Ce soir 20h Quand se brise le silence (-) réalisé par Theresa Tollini. Un documentaire sur l'inceste. La projection sera suivie d'une discussion animée par Hélène Raymond. Les spectateurs pourront s'entretenir avec Ginette Bouchard qui travaille depuis de nombreuses années auprès de victimes d'agressions sexuelles. Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350 rue Saint-Joseph est. Rens: (529-0924). Prix d'entrée: \$2.

VIDÉOTHÉÂTRE. Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350 rue Saint-Joseph est. Rens: (529-0924). Auj. 14h, 19h. Les professionnels des années 50 et La région de Charlevoix.

BIBLIOTHÈQUE SUCCURSALE SAINT-ALBERT, 5 rue des Ormes. Rens: (623-7996). Auj. 14h. Secteur des adultes: Deux amis silencieux.

THÉÂTRE

HISTOIRE ÉTRANGE, collectif d'auteurs mis en scène par Jean-Jacqui Boutet. Avec les auteurs Bertrand Alain, Johanne Emond, Marie-Thérèse Fortin, Michel Nadeau et Guyline Tremblay. Mar. au sam. 20h30. Théâtre de la Bordée, 1091 1/2 rue Saint-Jean. Réservations les jours de représentations à compter de 15h au 694-9631. Se termine le 10 octobre.

POURQUOI MOI? comédie de moeurs de Stanley Price, traduite et adaptée par René Dionne, dans une mise en scène de Jacques Lessard. Présentée par le Théâtre du Trident. Int: Benoit Girard, Simon Fortin, Diane Garneau, René Hudon, Andrée Samson et Jean Turgeon. Mar. au sam. 20h. Salle Octave-Cremaize du Grand Théâtre de Québec. Se termine le 17 octobre.

POUR EN FINIR UNE FOIS POUR TOUTES AVEC CARMEN de Robert Lepage. Avec Sylvie Tremblay, Josée Deschênes, Benoit Grouin, Pierre-Philippe Guay, Hélène Leclerc et Marco Boulin. La conception musicale est signée Daniel Toussaint d'après l'oeuvre de Georges Bizet. Direction musicale: Bruno Fecteau. Mise en scène: Robert Lepage assistée de Sylvie Galarneau. Tous les soirs 20h. Relache 14 octobre. Salle de l'Institut Canadien, 42 rue Saint-Stanislas. Prix d'entrée: \$17, ven. sam; \$15, en semaine et pour les étudiants la fin de semaine et \$12, en semaine pour les étud. Se termine le 18 octobre.

MUSIQUE

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC sous la direction de Simon Streatfeild. Invitée: Hélène Fortin, soprano. Au programme: Extraits et airs d'opéra. Ce soir et demain 20h Salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre de Québec. Prix d'entrée: \$12, à 20h, pour le 6 et \$13, à \$31, pour le 7.

MODE

Les Mardis-mode du Beaugart. Tous les mardis 19h au Beaugart à Sainte-Foy. Animation: Charlotte Lémieux (CHO198).

SPECTACLE

FROZEN GHOST. Ce soir 21h Cabaret l'Étoile de Nuit. Prix d'entrée: \$6,75. Billets en vente sur Billetech.

AGCÈS-SCÈNE. Invités: Martin Carré, imitateur; Claude Arteau, interprète et le groupe Double V, jazz. Ce soir 20h30 à l'Anglicane de Lévis, 33 rue Wolfe. Prix d'entrée: \$2,50.

QUARTET DE JEAN-LUC THIBAUT, jazz. Ce soir et demain 22h. Zanzibar, 215 rue Saint-Jean. Entrée libre.

DJAZZ. Ce soir 22h. François Beausoleil vibraphone et Marc Vallée à la guitare. Jazz standard et composition. Pape Georges, 8 rue Cul-de-Sac. Entrée libre.

VERNISSAGE

VILLA BAGATELLE, 1563 chemin Saint-Louis, Sillery. Réservation pour les groupes: 688-8074. Mar. au dim. 11h à 17h. Jean-Paul Lemieux «Horizons et figures». Vernissage ce soir 19h en présence de Marie Carani, conservateur et professeure d'histoire de l'art à l'Université Laval.

RÉUNIONS

Info-Rencontres (Info-Contacts). Auj. 13h. Médecine douce avec le Dr Louise Michaud, M.D., C.L.S.C. Prix d'entrée: \$1; gratuit pour les membres. Rens: Marie (878-2216) ou 878-4485 (Ida).

Rencontre d'information pour un stage en République Dominicaine organisé par le

Plan Nagua, organisme de coopération internationale. Auj. 11h30 au local 1271 du pavillon de Koninck, Université Laval. Rens: 683-5723.

Carrefour Tiers Monde. Ce soir 19h. Sujet: Information et désinformation sur le Tiers Monde. Invité: Florian Sauvageau. Carrefour Tiers Monde, 454 rue Caron. Rens: Lyse Nadeau 647-5853.

Les mardis bibliques à St-Dominique. Le Père Jacques Sylvestre o.p. donnera une série de cours sur la bible. Ce soir: les Psaumes. Ce soir 20h à la salle paroissiale St-Dominique, 175 ouest Grande-Allée. Prix d'entrée: \$2, ou \$10 pour la série.

L'Association des parents de jumeaux et plus de la région de Québec Inc. Ce soir: le marche aux puces à 19h15 sera suivi d'une conférence sur les jouets éducatifs. Au local Appalaches du Centre François-Charon, 525 boul. Hamel. Rens: 687-2818.

Le groupe Chantelait. Réunion d'information pour les futurs parents et les mères allaitantes. Sujet: L'allaitement à l'hôpital, le retour à la maison, le rôle du père et les problèmes du bébé. Ce soir 19h30 au C.L.S.C. Laurentien, rue St-Paul, Ancienne-Lorette. Rens: Lise Guimond 627-2469.

Les Lunch-Club du YWCA. Mercredi à 10h, pour les pré-retraités et les retraités actifs de la région de Québec. Chaque rencontre est suivie d'une série d'exercices pensés et adaptés par Michèle Tanguay, éducatrice physique. Sujet: Pour une retraite active. Invité: Dr Faule Ladouceur. Au YWCA, 855 avenue Holland. Rens: 683-2155.

L'AFÉAS de Neufchâtel-Loretteville. Café rencontre ce soir 20h au sous-sol de l'église St-André de Neufchâtel. Rens: Pierrette Binet au 623-4205.

Soirée de Tai chi. Cette ancienne technique d'exercices, pratiquée en Chine depuis des millénaires, intègre le physique et le mental dans une recherche d'harmonie et d'équilibre. Une séance d'information sur les trois aspects du Tai Chi (santé, art martial et méditation) ainsi qu'une démonstration donnée par les membres de la Société Tai Chi Taoïste de Québec auront lieu ce soir à compter de 20h à la Maison Hamel Bruneau, 2608 chemin Saint-Louis. Entrée libre. Rens: 654-4325.

Club Autonome Ville Marie Inc. Assemblée annuelle ce soir 20h au Chalet du club, rang Ville Marie.

LA Corporation des loisirs du Plateau. As-

A SURVEILLER



Zar annulé

Le groupe Zar de Bruxelles qui devait se produire au Théâtre du Petit Champlain, ce soir, demain et jeudi, dans le cadre de sa tournée canadienne ne sera pas au rendez-vous, la vente de billets n'étant pas assez forte. On devrait cependant avoir la possibilité de faire connaissance avec la musique zarrienne un peu plus tard dans la saison.

Une fête pour les parents de jumeaux

L'Association des parents de jumeaux et plus de la région de Québec fête son 10e anniversaire par une soirée dansante, le 21 novembre à Charlesbourg. On attend donc les anciens membres, les membres actuels ainsi que ceux qui aimeraient rejoindre le groupe à communiquer avec Carole Dufour au 627-3115.

Dégustation vins et fromages

Une dégustation de vins et fromages suivie d'une soirée avec orchestre aura lieu le 31 octobre, au profit de la fabrique St-Joseph de Québec, au sous-sol de l'église, 625 Châteauguay. Coût: \$10. Les cartes sont présentement en vente au presbytère, à la caisse populaire (551 St-Sauveur) et chez les marguilliers. Rens: 681-4587.

Les Gosselin

L'Association des Familles Gosselin Inc. tiendra son assemblée générale dimanche à compter de 13h à la salle communautaire du Couvent de St-Laurent, Ile d'Orléans. Après l'assemblée, une messe et un souper suivront. Il est nécessaire de réserver avant le 5 octobre auprès de Nicole Gosselin au 829-2874.

Colloque sur la vie éternelle

Le Comité de pastorale du Comité d'Action Gérontologique des Anciens de l'université Laval organise un colloque sur la vie éternelle, le jeudi 15 octobre de 9h à 16h. Invité: L'abbé Pierre-René Côté, professeur de théologie pastorale à l'université Laval. Maison des Soeurs Augustines, 2285 chemin Saint-Louis, Sillery. Rens. et inscriptions: Lucile ou Georges Bergeron (527-1787)

Les Multicolores

Les Multicolores, corps de tambours et clairons (corps de relève des Royalistes Inc) sont en période de recrutement de jeunes de 7 à 12 ans. Il suffit de se présenter les samedis 10 et 17 octobre de 13h à 16h au chalet Bardy, à côté de l'aréna. Rens: 523-8330.

LES CHOIX DU SOLEIL par Ghislaine RHEAULT ■ 10h00-Pathonic — Le très beau film «Cinq pièces faciles» avec notamment Jack Nicholson et Karen Black. Dommage que ce soit si tôt le matin. ■ 19h00-TVA — «Chop suey». Les enfants adorent ça. ■ 20h00-R-Q. — «Questions d'argent» entre autres, la guerre des prix de l'huile à chauffage... C'est la saison. ■ 21h30-CBC câble 3 — «Man Alive». Le terrorisme. Seconde partie. On discute des dilemmes auxquels font face les gouvernements. Doit-on ou non négocier avec les terroristes? ■

Table with 13 columns (18h00 to 00h00) and multiple rows of program listings for various channels (Cable 13, 14, 7, etc.).

Appréciation des films: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable

Impasse dans le conflit à Québecair

◆ Les négociations piétinent entre Québecair et ses 300 employés au sol et agents de bord.

par Brigitte BRETON

La partie patronale répète qu'elle a présenté le 4 septembre des offres globales et finales, et attend que les employés en grève se prononcent sur ces propositions.

« Le temps arrange les choses », soulignait hier, le porte-parole de l'entreprise, M. Guy Sarazin. Rappelons qu'en septembre, les syndiqués ont refusé de voter sur les dernières offres de l'employeur, les qualifiant de « réchauffé ».

« Les tentatives de négocier véritablement se butent à l'obsession de Québecair d'obtenir des concessions majeures de la part des employés », commente M. André Leclerc, responsable du dossier à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Québecair a donné un ultimatum aux membres de l'Association internationale des machinistes et de la FTQ et aucune rencontre de négociation n'est prévue.

Selon M. Leclerc, Québecair n'est pas intéressée à négocier sérieusement puisqu'elle poursuit ses activités avec l'aide de cadres et de briseurs de grève.

Les 300 agents de bord et employés au sol sont en grève depuis juillet. Québecair veut diminuer sa masse salariale de \$900 000. Selon M. Sarazin, les concessions sont nécessaires à la rentabilité de l'entreprise. ●

Les chauffeurs des Autobus Dupont restent sur leurs positions

◆ Les 30 chauffeurs des Autobus Dupont n'ont pas l'intention de modifier leurs demandes, même si leur employeur n'a pas obtenu le renouvellement d'un contrat de \$700 000 avec la Commission de transport du Québec.

par Brigitte BRETON

En grève depuis un mois, les travailleurs ont souvent répété que le contrat pour assurer le transport des employés du Centre de recherche de la base de Valcartier, ne devait pas être relié aux négociations touchant la convention collective.

Selon M. Denis Dupont, président des Autobus Dupont, les offres patronales ne peuvent qu'être en baisse. Il soutient que la perte de ce contrat se traduira par plus d'une dizaine de mises à pied, car dix autobus ne seront plus nécessaires aux activités de l'entreprise. Celle-ci dessert la côte de Beauport, Valcartier et Val-Belair.

Le conseiller syndical de la Fédération des employés des services publics, M. Richard Fortin, juge pour sa part qu'une annonce de mise à pied serait complètement erronée. Le contrat accordé par la Commission de transport du Québec pour le transport des employés de la base de Valcartier, représentait 200 heures de travail par semaine.

« Par un meilleur partage des heures de travail, il est possible de conserver tous les emplois », soutient le conseiller. Il ajoute que la diminution des heures de travail permettrait aux chauffeurs d'obtenir une semaine de travail plus raisonnable. Durant l'été, plusieurs employés auraient travaillé plus de 70 heures par semaine. L'employeur aurait même refusé de nolisier des autobus.

Une autre rencontre est prévue demain entre les négociateurs syndicaux et patronaux. Pendant ce temps, les chauffeurs continuent de dresser un piquet de grève devant l'entreprise de Québec. ●

Les pages "Consommation" du Mercredi. Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux équilibré et une meilleure protection du consommateur.



LE SOLEIL

ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires:

Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30

Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00



La manifestation des postiers, la semaine dernière, à Montréal.

20 villes touchées par la grève des postiers

◆ (PC) - Les grèves tournantes des postes ont frappé, hier, une vingtaine de villes à travers le pays.

Quelque 4.500 postiers ont en effet dressé des piquets de grève dans toutes les municipalités de Terre-Neuve, sauf à Saint-Jean; dans la vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Ecosse; à Montréal et à Sherbrooke, au Québec; dans la vallée de l'Outaouais, à Brockville, Sudbury, North Bay, Sault Ste. Marie et Timmins, en Ontario; dans le secteur de Brandon, au Manitoba; à Red Deer et à Lethbridge, en Alberta; et dans le secteur d'East Kootenays, en Colombie-Britannique.

Loi spéciale?

Poste Canada semble attendre que le gouvernement mette à exécution la menace qu'il a émise la semaine dernière de recourir à un

projet de loi pour mettre fin à la dispute, a noté le président du syndicat, M. Jean-Claude Parrot.

Ce dernier a refusé de préciser si les membres du syndicat obéiront à l'ordre de retour au travail ou défieront cette loi et risqueront de se retrouver derrière les barreaux - comme il lui est arrivé durant trois mois en 1978.

Il a cependant cité l'ancien premier ministre Pierre Trudeau qui a déjà déclaré que des citoyens pouvaient désobéir honorablement à une loi injuste s'ils étaient prêts à payer le prix.

Ni le ministre du Travail, M. Pierre Cadieux, ni M. Harvie Andre, ministre responsable de Poste Canada, n'ont voulu indiquer, hier, si le gouvernement se préparait à légiférer pour mettre fin à la grève.

A Montréal

La grève atteignait toujours son point culminant à Montréal où 3.000 postiers ont quitté leurs tâches depuis le début du conflit, défiant ainsi la stratégie des grèves tournantes adoptée par l'exécutif national du syndicat, à Ottawa.

Toujours hier, des particuliers et des groupements partisans des postiers ont réservé de pleines pages dans deux quotidiens importants du pays pour exprimer leur appui.

Parmi les signataires, on note les noms de plusieurs dirigeants syndicaux, celui de l'évêque catholique de Victoria, Mgr Remi De Roo, de dirigeants de mouvements de défense de la femme ou de lutte à la pauvreté, ainsi que des deux critiques de l'opposition pour les questions syndicales aux Communes, soit du libéral Jacques Guilbeault et du néo-démocrate Rod Murphy. ●

Construction : entente de principe acceptée par les dirigeants du CPQMC

◆ Les gérants d'affaires des 31 syndicats affiliés au Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (CPQMC-Inter), se sont prononcés hier, par une très forte majorité, en faveur de l'entente de principe prolongeant d'un an le décret régissant les relations de travail dans le secteur de la construction.

la formation d'un comité d'étude pour examiner la question de la diminution des heures de travail, du salaire garanti et de la planification des grands travaux de construction, et enfin, la demande du CPQMC-Inter pour que les négociations se déroulent à des tables particulières (métiers) et commune, a été acceptée.

par Brigitte BRETON

Au cours du mois, les gérants d'affaires recommanderont donc à leurs membres d'accepter cette entente de principe conclue la semaine dernière entre le Conseil, la FTQ-Construction et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec.

« Cette entente est supérieure à celle négociée à l'été 86 », a déclaré hier, au SOLEIL, le président directeur général du CPQMC-Inter, M. Maurice Pouliot. Le protocole d'entente est plus que la simple prolongation du décret jusqu'au 30 avril 1989.

Des modifications apportées au décret constituent des gains importants pour les trois parties, précise M. Pouliot. Ainsi, l'Association des entrepreneurs en construction a obtenu que le décret soit prolongé, la FTQ-Construction a réussi à faire accepter

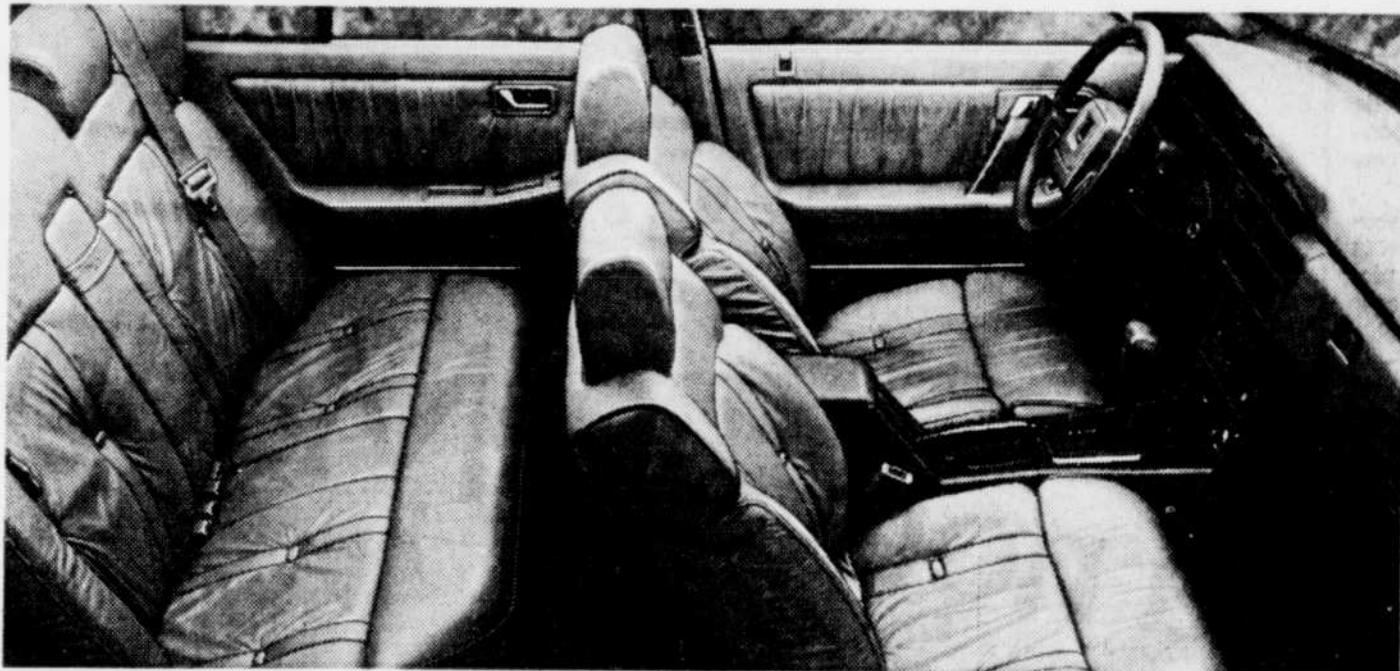
Outre ces éléments, l'entente de principe prévoit une augmentation salariale de 5 pour 100 à partir du 1er mai 1988, une clarification des frais de transport dans le domaine de l'industrie lourde, et que les conditions de l'entente continueront de s'appliquer à l'expiration du décret.

Selon M. Pouliot, les trois parties se sont retrouvées un peu malgré elles en négociation, à la suite des conflits provoqués par le non-paiement des indemnités de transport dans l'industrie lourde. « En négociant ce point, puis un autre, nous arrivons au présent protocole d'entente », de dire le président.

Les représentants de la FTQ doivent se prononcer demain sur cette entente. Dimanche, la CSN s'est opposée à ce protocole, déplorant ne pas avoir été consultée, bien qu'elle représente 18 pour 100 des travailleurs de la construction du Québec. La FTQ-Construction et le CPQMC-Inter regroupent 73 pour 100 des travailleurs. ●

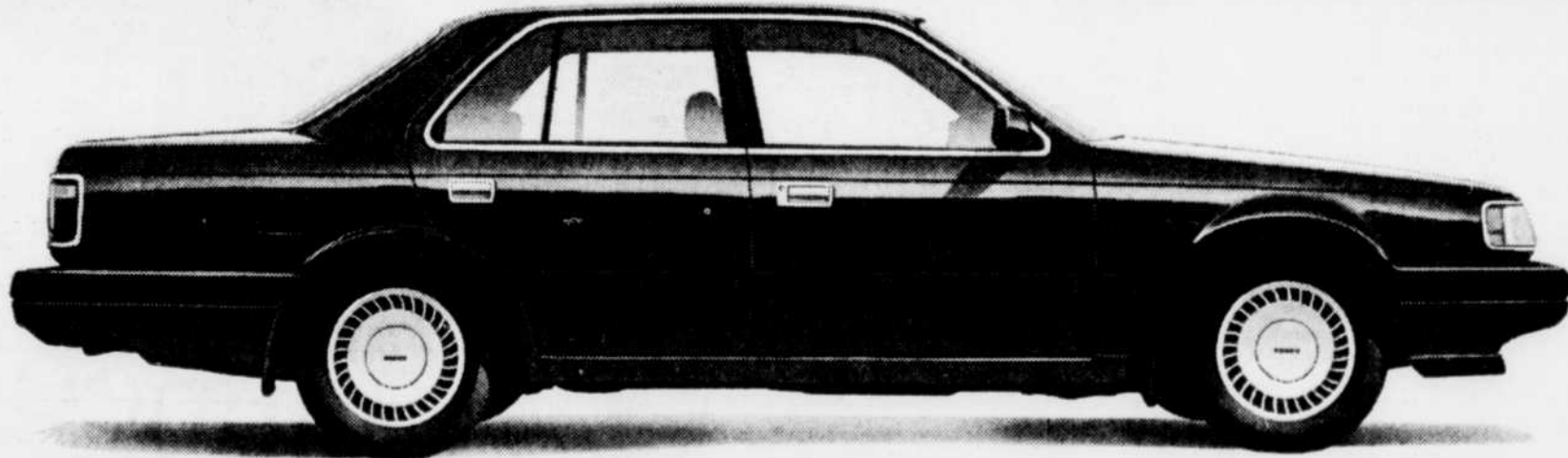
VOICI LES VOITURES DE L'ANNÉE!

VOICI LA MAZDA 929, LA TOUTE NOUVELLE



La sellerie de cuir illustrée est offerte en option.

BERLINE DE LUXE À HAUTES PERFORMANCES.



Tout en établissant de nouvelles normes par son luxe et son rapport qualité-prix, la Mazda 929 présente un habitacle plus spacieux que la Mercedes-Benz 300E et que la BMW 528e. Avec son nouveau moteur V6 à injection de 3 litres à 18 soupapes et à arbre à cames en tête, la 929 rivalise avec les meilleures berlines européennes en termes de maniabilité et de performances. Grâce à son aménagement luxueux, comprenant la climatisation à régulation automatique, vous et vos quatre passagers roulez des heures et des heures dans le confort total. La nouvelle Mazda 929. Voici une voiture luxueuse de classe mondiale plus un étonnant rapport qualité-prix.

C'EST LA MANIÈRE MAZDA

La manière Mazda est une philosophie qui vise la satisfaction totale de chacun de nos clients. Elle constitue notre engagement à vous assurer le summum en terme de plaisir de conduire. Chacune des composantes de nos véhicules, chaque aspect de nos opérations sont révisés et renouvelés à la lumière de cette philosophie. En 1988, Mazda vous propose une gamme complète de véhicules uniques. Chacun a été conçu en vue de votre satisfaction, selon la manière Mazda.

mazda

LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE

Un des éléments de la manière Mazda est la garantie Leadership Mazda. Une nouvelle garantie qui protège le véhicule d'un pare-chocs à l'autre pour 3 ans ou 80 000 km et qui couvre toutes les pièces principales pour 5 ans ou 100 000 km. Il s'agit d'une garantie transférable, sans franchise et sans coût additionnel. Voyez les concessionnaires Mazda pour les détails. La garantie Leadership Mazda, la meilleure garantie de l'industrie. Un reflet de la manière Mazda.



Québec
Chatel Automobiles Ltée
1350 Bouvier
628-6336

Matane
Garage Marcel Villeneuve Inc.
1780 ouest, rue du Phare
562-0245

Ste-Foy
Jacques Girard Automobiles Inc.
656 rue Graham Bell
687-0753

Pintendre
A. Lachance Automobile Inc.
529 Route Kennedy
837-8897

Thetford Mines
Centre de L'Auto Amiante Inc.
410 sud, boul. Smith
338-4694

Québec
Rendez-Vous Mazda
1615 boul. Henri Bourassa
529-8551

Rimouski
Automobiles R.P. Inc.
455 boul. Ste-Anne
Pointe au Père
724-7888

Petit Pabos
Automobiles Pabos Inc.
C.P. 100, Route 132
385-3031

Plessisville
Maurice Côté Automobiles Inc.
637 rue St-Louis
362-7324

Ste-Patrice de Beauvillage
Automobiles M. Blais
462 rue Principale
396-2322

Rivière du Loup
Voyer Automobile Inc.
160 Fraser
862-3263

Enquête de la mairesse de Sainte-Foy

Les galons de capitaine ont changé Gionet

À l'époque où l'enquêteur Jules Dubois, de la police de Sainte-Foy, travaillait sous les ordres de Roméo Gionet, alors lieutenant, ce dernier « était des plus appréciés des policiers. Mes relations étaient très bonnes avec lui », a déclaré le témoin Dubois.

par Louise LEMIEUX

L'enquête préliminaire de Mme Andrée Boucher a repris hier. Les acteurs ont repris leur place dans la salle 3.14 du palais de justice. La mairesse était accompagnée de son avocat, Me Michel Proulx et M. Roméo Gionet s'est assis à côté de son procureur, Me Guy Bertrand. La mairesse est accusée de diffamation par le capitaine Roméo Gionet, à la suite de son discours du 5 février dernier, dans lequel elle recommandait au conseil de ville le renvoi du chef André Sainte-Marie et de son bras droit, le capitaine Roméo Gionet.

Sans grand enthousiasme, l'enquêteur Jules Dubois et le policier

Raymond Asselin ont pris successivement place à la barre des témoins, appelés par Me Bertrand. Un bon gars... du temps qu'il était lieutenant

Jules Dubois a travaillé durant quatre ans sous les ordres de M. Gionet qui avait alors le grade de lieutenant. « Lui et moi n'avons jamais eu d'accrochages ni physiques ni verbaux », a déclaré M. Dubois, qui se rappelle qu'à cette époque, M. Gionet était apprécié des policiers.

Les choses semblent s'être gâtées à partir du moment où M. Gionet a gagné ses galons de capitaine à la gendarmerie. À partir de ce moment-là, M. Gionet devint « le capitaine le plus détesté », selon M. Dubois; en disant cela l'ex-président du syndicat des policiers exprimait le sentiment de l'ensemble des policiers à l'égard de M. Gionet et non les siens. Ce sentiment d'aversion contre M. Gionet est demeuré, même lorsque M. Gionet a laissé la gendarmerie pour le poste de capitaine à l'administration.

Le policier Asselin

Au coeur de « l'affaire Asselin », qui serait elle-même la source des maux au sein du corps de police de Sainte-Foy, Raymond Asselin a pris la barre des témoins.

Ce policier, accusé de recel, a été démis de son poste d'enquêteur à la suite d'une décision du comité

de discipline de la police de Sainte-Foy. Un jugement du tribunal d'arbitrage avait entériné cette décision. Accusé au criminel, M. Asselin s'était pourtant vu libérer de toute accusation, le juge des sessions de la paix estimant la preuve insuffisante pour justifier un procès.

À la barre des témoins, le policier Asselin n'a pu s'empêcher d'ex-

primer son amertume: « je suis policier depuis 22 ans... j'étais pour dire depuis trop longtemps! » a déclaré Raymond Asselin à la greffière qui lui demandait de décliner son identité.

M. Asselin admet que les accusations de recel (de pièces à convictions) portées contre lui « ont mis le feu, ont créé une animosité chez les

enquêteurs et chez les policiers en général ». Au poste de police, tout le monde parlait de « frame-up, de piège coup monté (par l'état-major) dans l'affaire Asselin ».

La cause reprend aujourd'hui. L'animateur radiophonique André Arthur doit témoigner de nouveau. Cette fois, il sera accompagné de son avocat. ●

L'enquête préliminaire du député Bissonnette fixée au 9 novembre

SAINT-JEAN-SUR-RICHÉ-LIEU (PC) - L'ex-ministre fédéral André Bissonnette a comparu hier en cour des sessions sous les accusations de corruption, fraude et abus de confiance. Il devra se présenter à son enquête préliminaire le mois prochain.

M. Bissonnette avait été inculpé à l'issue de sept mois d'enquête de la Gendarmerie royale concernant une série de transactions immobilières qui ont fait passer, en 11 jours, la valeur d'une parcelle de terrain située à Saint-Jean de \$800,000 à près de \$3 millions. Le terrain devait finalement être vendu à Oerlikon Aérospatiale, en janvier 1986.

M. Bissonnette, qui est âgé de 42 ans, est accusé d'avoir commis un abus de confiance en vendant un terrain pour son profit personnel, et d'avoir touché ou donné son accord en vue de toucher une somme non précisée, de la part de son ami, l'homme d'affaires Normand Ouellette.

Des accusations analogues pèsent contre M. Ouellette, qui était président de l'Association conservatrice du comté de Saint-Jean, et ges-



Le député André Bissonnette souriait à sa sortie de la cour hier.

M. Bissonnette, qui paraissait

confiant durant sa brève comparution, et M. Ouellette, n'ont pas insisté sur le fait de plaider, ce que le tribunal considère comme un plaidoyer de non culpabilité. Le juge Yvan Mayrand leur a ordonné de se présenter le 9 novembre pour leur enquête préliminaire.

Séparément

Les deux hommes sont entrés séparément dans la salle d'audience, se sont assis à l'écart l'un de l'autre et n'ont échangé que quelques mots avant de quitter la salle, chacun de son côté.

Assailli par les journalistes à sa sortie, M. Bissonnette s'est dit assuré de pouvoir prouver son innocence.

Je serai là le 9 novembre, ça ne m'inquiète pas du tout, a-t-il dit.

M. Bissonnette a soutenu que l'affaire Oerlikon n'avait en rien perturbé ses tâches de député, et qu'il avait pris part à toutes les activités de son comté, comme d'habitude.

Il a tancé un journaliste qui lui faisait remarquer qu'il était absent de la cérémonie d'ouverture officielle de l'usine d'Oerlikon, il y a deux semaines. L'usine de Saint-Jean fa-

briquera les missiles du système de défense anti-aérienne à basse altitude du Canada.

Les journalistes auraient parlé de moi, que j'aie été là ou non, a-t-il répliqué.

M. Bissonnette, qui a dû quitter le cabinet au lendemain de la divulgation de l'affaire Oerlikon dans les journaux, occupe toujours son siège de député aux Communes, mais il n'assiste plus aux réunions du caucus conservateur. ●

Jury choisi

Cinq hommes et sept femmes ont été choisis pour juger Roch Roy, accusé du meurtre de Serge Létourneau, survenu le 4 février 1974. L'homme avait perdu la vie dans l'explosion de sa voiture, place d'Armes, près de l'ancien palais de justice. Les témoins - une quarantaine pour la couronne - commenceront à se faire entendre des que seront terminées les discussions en droit des avocats. Roch Roy est représenté par Me Lawrence Corriveau. Me Claude Gagnon agit à titre de procureur de la couronne. ●

Phil Edmonston lorgne la direction du NPD-Québec

Le protecteur des automobilistes québécois, Philippe Edmonston, n'écarte pas la possibilité de se porter candidat à la direction du NPD-Québec, au prochain congrès de ce parti, les 27-28-29 novembre, à Montréal.

par J. Jacques SAMSON

La course à la direction du NPD-Québec est engagée depuis l'annonce lundi dernier de la démission de M. Jean-Paul Harvey.

M. Edmonston a renouvelé avant le 27 septembre sa carte de membre du NPD-Québec qui était expirée. La première condition pour un candidat pour être éligible est d'être membre du parti 60 jours avant le début du congrès.

Le fondateur et directeur de l'Association pour la protection des automobilistes (APA) a expliqué, hier, au SOLEIL, que la cause du NPD-Québec lui tenait beaucoup à coeur et qu'il voulait participer activement au choix du prochain chef « parce que le NPD-Québec a de bonnes chances de devenir l'opposition officielle au Québec et cela m'intéresse beaucoup ».

M. Edmonston attend pour soulever les candidatures qui se feront connaître. Il tient à ce que le prochain chef soit dynamique, « avec une tête bien posée », très pragmatique et bien réaliste.

Des gens vont se montrer, poursuit-il. Il y aura des discussions sur des sujets chauds comme le bilinguisme ou le libre-échange. Les candidats devront se prononcer de façon claire, concise, non ambiguë. « S'il y a un problème dans la perception du public du NPD, c'est l'ambiguïté et même si on doit perdre un certain nombre de nos alliés, il nous faut être clairs et précis ».

« Les Québécois voteront aux prochaines élections pour un parti qui a le courage de ses idées et ne va pas dans toutes les directions pour faire plaisir à tout le monde », croit-il. (...) « Le problème que nous avons actuellement est celui d'un gouvernement par Gallup. Il galope et il galope », se moque-t-il, en référence à l'importance que le premier ministre Bourassa donne toujours aux sondages dans ses prises de décisions.

Le NPD, au contraire, s'est acquis la réputation d'avoir le courage de ses positions, avance-t-il, citant le cas de son opposition à la loi des mesures de guerre, en 1970, qui lui a coûté un prix fort élevé dans les provinces anglophones.

Éléments de réflexion

M. Edmonston affirme que la dernière chose qu'il recherche actuellement est un travail et que s'il peut convaincre des candidats de calibre de ses idées, son rôle sera joué. Sinon, il envisagera alors de se porter lui-même candidat.

Il a reçu quelques appels de néo-démocrates l'incitant à le faire mais il n'a pas commencé à recueillir les signatures nécessaires pour son bulletin de présentation.

Il écarte totalement par contre la possibilité d'être candidat aux élections fédérales. Il est prêt à agir comme conseiller auprès de candidats du NPD à Ottawa, ou éventuellement de ministres néo-démocrates, mais se voit mal comme membre d'un gouvernement fédéral.

Par ailleurs, M. Edmonston croit qu'il est peut-être un peu trop franc et qu'il se plie trop difficilement à des compromis pour la vie politique et il tient à conserver la crédibilité qu'il s'est acquis à l'APA.

« Je suis peut-être destiné à l'opposition pour toujours! » lance-t-il à la blague.

M. Edmonston, âgé de 43 ans, avait annoncé en août dernier aux

Découvrez

la nouvelle Matinée Slims

• Plus mince, elle vous procure plus de douceur.

• Elle garde tout son goût.

• Elle est facile à fumer.

King Size et 100 mm.

Extra Douce
25 CIGARETTES

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: Matinée Slims: King Size: "goudron" 3 mg, nicotine 0,3 mg; 100 mm: "goudron" 4 mg, nicotine 0,4 mg.